

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. PIERRE FORTIN, président  
M. JOHN HAEMMERLI, commissaire  
Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE SUR LE PROJET  
DE PARC ÉOLIEN DE GROS-MORNE  
À SAINT-MAXIME-DU-MONT-LOUIS ET À  
SAINTE-MADELEINE-DE-LA-RIVIÈRE-MADELEINE  
PAR CARTIER ÉNERGIE ÉOLIENNE INC.**

---

**PREMIÈRE PARTIE**

---

VOLUME 3

---

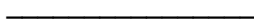
Séance tenue le 16 septembre 2008 à 19 h  
Salle municipale  
104, route Principale  
Madeleine-Centre

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 2008

SÉANCE DE LA SOIRÉE

MOT DU PRÉSIDENT .....	1
PÉRIODE DE QUESTIONS	
M. GASTON HERVIEUX .....	5
M. MARTIN PROULX .....	13
M. GASTON HERVIEUX .....	19
M. MARTIN PROULX .....	39
M. GASTON HERVIEUX .....	47
REPRISE DE LA SÉANCE	
PROPOSITIONS DE BONIFICATION	
M. MARTIN PROULX .....	53
M. GASTON HERVIEUX .....	55
REPRISE DE LA SÉANCE	
PROPOSITION DE BONIFICATION .....	60
MOT DE LA FIN .....	62



**SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 2008**  
**SÉANCE DE LA SOIRÉE**  
**MOT DU PRÉSIDENT**

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bonne soirée mesdames et messieurs, bienvenue à cette troisième séance de l'audience publique sur le projet de Parc éolien de Gros-Morne.

10 Ce soir, nous avons la visite d'une équipe de tournage qui prépare un documentaire sur le développement de la filière éolienne au Québec; ils seront présents parmi nous tout au cours de la soirée. Si pour une quelconque raison, vous ne vous sentez pas à l'aise d'être filmé, veuillez m'en aviser, et je demanderai de cesser temporairement le tournage.

15 Vous pouvez également aviser monsieur Fillion à l'arrière de la salle et il s'occupera d'aviser le responsable du documentaire afin qu'il arrête momentanément le tournage. Nous vous faisons part de cette information, car nous voulons que vous vous sentiez le plus à l'aise possible lorsque vous viendrez poser vos questions.

20 Avant de laisser la parole aux participants, je désire vérifier si le promoteur a déposé de nouveaux documents depuis la dernière séance de cet après-midi.

**PAR M. LUC LEBLANC:**

25 Non monsieur le Président, on n'a pas déposé de nouveaux documents. On a par contre des éléments qu'on peut vous présenter, entre autres les photos qu'on vous avait promises cet après-midi.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

30

On pourrait débiter par les photos.

**PAR M. LUC LEBLANC:**

35

Parfait, ce sera pas long.

40

Également, peut-être en attendant, vous aviez une question concernant l'échéancier. L'item dans l'échéancier, c'est déboisement et décapage et ce qui est planifié, c'est le décapage. Donc le décapage qui est dans la période effectivement de nidification, c'est-à-dire pendant l'été, mais le déboisement est toujours entre le 1<sup>er</sup> mai et le 15 août.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup.

45

**PAR M. LUC LEBLANC:**

Donc on a une première photo, les autres sont meilleures que celle-là, donc qui donne un peu l'aperçu de la largeur de chemin, également les fossés. Je vais passer vite sur celle-ci parce que ça sort vraiment pas très bien.

50

Celle-ci, on voulait vous présenter un peu, bon, on a la surface de roulement; ici, on voit pas les fils, mais c'est la tranchée, en fait la tranchée a eu lieu juste ici, donc le réseau collecteur est enfoui. Et on met un ruban jaune plastique pour identifier qu'il y a des fils souterrains.

55

Par la suite, ce matériel-là va être, bon, on va finir de remplir la tranchée et tout niveler sur le bord de la route afin d'avoir une stabilité des deux (2) côtés et un fossé.

Ici, c'est une photo sur le transport d'une composante. Vous voyez, on a un ruisseau ici dans le bas. C'était un chemin qui était existant qu'on emprunte, et on a amélioré l'accotement du chemin afin de garder un ourlet pour pas que l'eau de ruissellement, comme il y avait avant qu'on fasse, qu'on entretienne le chemin, qu'on répare le chemin existant, pour pas que l'eau se déverse directement dans le ruisseau. On voit pas, mais il y a un bassin de sédimentation complètement de l'autre côté; on voit qu'il y a une pente ici, donc l'eau de ruissellement coule et vient se jeter dans le bassin de sédimentation et ne rejoint en aucun temps le cours d'eau qu'il y a ici.

60

65

C'est la même chose un petit peu plus haut dans le bout ici, on a un bassin de sédimentation.

70

Ici, c'est une photo du faite d'une éolienne. Toutes les photos, c'est le projet de Carleton. On voit une vue en plongée de l'emprise du chemin et, comme on l'a mentionné, le réseau collecteur est enfoui dans l'emprise du chemin qu'on voit ici.

75

Donc également, on peut voir, avoir un aperçu de la superficie déboisée pour la construction d'une éolienne.

**PAR LA COMMISSAIRE BIGUÉ:**

Est-ce que ça c'est la même hauteur que celle proposée dans ce projet-ci?

80

**PAR M. LUC LEBLANC:**

85 Exactement, c'est la même hauteur, soit une tour de quatre-vingts mètres (80 m) de haut, plus la nacelle.

Donc ça fait le tour des photos qu'on voulait vous présenter.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

90

Bien, merci beaucoup. Vous les déposez?

**PAR M. LUC LEBLANC:**

95

Oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

100 Du côté des personnes-ressources, y a-t-il des nouveaux documents, du côté du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs?

**PAR M. DENIS TALBOT:**

105 On avait parlé de la Note d'instructions 9801, elle va être déposée pendant la pause à l'arrière en douze (12) exemplaires.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

110 OK. Du côté du ministère des Ressources naturelles et de la Faune?

**PAR M. CLAUDEL PELLETIER:**

115 Oui, on a déposé les deux (2) présentations de cet après-midi, celles sur la télémétrie des oiseaux de proie et sur les chiroptères.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

OK.

120 **PAR M. DANICK BOULAY:**

Pour les documents qu'on a parlé cet après-midi, ils seront déposés prochainement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

125

Du côté d'Hydro-Québec, monsieur Chaîné?

**PAR M. ÉRIC CHAÎNÉ:**

130

Oui, les bulletins dont j'ai fait mention plus tôt en après-midi ont été déposés hier soir en soirée en douze (12) copies.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

135

Merci beaucoup. Du côté des municipalités?

**PAR M. ANDRÉ HUET:**

140

Non, pas de nouveaux documents pour Sainte-Madeleine.

**PAR M. HILAIRE LEMIEUX:**

145

Non plus pour Saint-Maxime.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

150

OK. Et la représentante de la MRC a dû nous quitter pour ce soir malheureusement, mais si on a des questions à lui adresser, ça nous fera plaisir de lui faire acheminer.

Je rappelle que l'objectif de la première partie de l'audience consiste à obtenir le plus d'informations possibles. À cet effet, je vous invite à venir poser vos questions et à vous inscrire au registre en arrière qui évidemment est toujours ouvert.

155

J'ouvre également – non, j'en parlerai un peu plus tard! Donc je fais un bref rappel de nos règles de fonctionnement que vous commencez à connaître pour la plupart d'entre vous.

160

Tout d'abord, je vous demande d'éviter les préambules à vos questions et surtout d'éviter d'émettre des opinions ou de développer une argumentation. Les seuls préambules acceptés sont ceux qui sont indispensables à la compréhension de la question et doivent être courts.

Également à noter que la Commission peut intervenir en tout temps pour obtenir de l'information additionnelle.

165

Finalement, toutes les questions doivent toujours m'être adressées, ceci s'applique également à toutes les réponses aux questions. Aucun échange direct ne devra se faire entre le promoteur, les personnes-ressources et les citoyens. Cette façon de faire contribue à maintenir

un climat de respect mutuel qui doit régner lors des séances publiques pour que l'exercice soit efficace et profitable à tous.

170 Dans le cadre de la présente audience publique, la Commission réalise un projet pilote qui vise, nous l'espérons, à aller au-delà de votre questionnement en tenant des hypothèses de travail pour mieux préparer vos mémoires.

175 Comme je l'ai indiqué tout au long de l'audience, nous réserverons une plage de temps pour recevoir vos propositions portant sur le projet, de manière à tester certaines hypothèses.

Et à cet égard, j'ouvre le deuxième registre dont je vous avais parlé en début d'audience, pour vous permettre de vous inscrire pour présenter vos propositions dans la dernière partie de notre audience publique.

180 Ce nouveau registre vous permettra de pouvoir venir prendre la parole pour faire des propositions et de bonifications; de leur côté, le promoteur et les personnes-ressources seront invités à prendre la parole pour réagir aux propositions.

185 La Commission entendra donc les propositions des citoyens ainsi que les réponses du promoteur et des personnes-ressources. Par ce projet pilote, la Commission souhaite offrir aux participants encore plus d'informations pour la préparation de la deuxième partie, soit la rédaction de leur mémoire, et offrir au promoteur ainsi qu'aux personnes-ressources la chance de s'exprimer sur des propositions concrètes.

190 Alors voilà, j'ai fait le tour de nos règles de fonctionnement, nous pouvons maintenant appeler le premier intervenant!

195

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS**  
**GASTON HERVIEUX**

200 **PAR LE PRÉSIDENT:**

J'appelle monsieur Gaston Hervieux.

**PAR M. GASTON HERVIEUX:**

205 Bonsoir monsieur le Président.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Bonsoir monsieur Hervieux.

210 **PAR M. GASTON HERVIEUX:**

Concernant la carte 5.11, si on peut la montrer s'il vous plaît, c'est les simulations sonores!

215 Je voudrais en profiter, pendant qu'il prépare pour montrer la carte, pour faire une correction. J'ai utilisé le terme bruit harmonique, alors c'était plutôt bruit cumulatif, et ça pourrait être corrigé dans les verbatim: entre parenthèses, de marquer que c'est bruit cumulatif au lieu de harmonique. Au moment où j'ai utilisé toujours ce terme, puisque le terme n'étant pas approprié pour ce type.

220

**PAR LE PRÉSIDENT:**

On va regarder si c'est possible, mais de toute façon, vous venez de le définir, donc c'est sûr que ça va se retrouver dans les transcriptions.

225

Donc nous voici avec la carte, quelle est votre question, monsieur Hervieux?

**PAR M. GASTON HERVIEUX:**

230 Voici la question. C'est que je réfléchis à la carte, si on veut remettre les données concernant les dB par rapport aux couleurs s'il vous plaît, merci beaucoup!

235 On a vu que dans les zones de villégiature, on avait entre trente-cinq (35 dBA) et quarante (40) dBA. Puis si on fait le tour des zones par rapport aux éoliennes, on se rend compte que les couleurs sont pratiquement toujours d'une manière symétrique, si c'est le bon terme. Ça veut dire que si on mesure avec l'échelle les différents espacements par rapport aux éoliennes, ça semble être par zones de plus ou moins cinq cents mètres (500 m), et il m'est venu une idée.

240 Comte tenu du fait que cet après-midi, j'ai demandé une explication globale de toute la méthodologie des critères qui ont été utilisés pour arriver à définir ces zones et situer leurs plages de dBA, alors il m'est venu l'idée que peut-être pour les lacs où on retrouve des maisons de villégiature qu'on pourrait prendre des éoliennes qui sont le plus près possible de soit une ou plusieurs habitations et de refaire un calcul.

245

Autrement dit, on demande une vision globale, mais on voudrait avoir une vision précise pour les éoliennes qui seront près, le plus près des lieux de villégiature.

250 Alors compte tenu du fait que les calculs ont été faits par simulation, à ce moment-là on pourra vérifier la pertinence ou plutôt la crédibilité de l'ensemble de l'étude par rapport à ce qu'on veut vraiment viser, c'est les lieux de villégiature. Alors on prendrait quelques éoliennes pour montrer finalement quelles sont les plages de dB qu'on va retrouver pour soit une ou chacune ou



l'ensemble des résidences qui pourraient se retrouver par rapport à un groupe d'éoliennes sur le bord d'un lac.

255

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Et on n'y a pas répondu suffisamment cet après-midi?

260

**PAR M. GASTON HERVIEUX:**

Non. C'est ce que je dis, c'est que j'ai l'impression que c'est général. Alors on peut pas avoir une idée précise, est-ce que la zone de quarante (40 dBA) finit vraiment à tel endroit, puis on retrouve dans la zone entre trente-cinq (35 dBA) et quarante (40 dBA), des lieux de villégiature!

265

Alors est-ce qu'on peut passer à quarante-cinq (45 dBA) aussi, est-ce qu'on se retrouve en zone de quarante-cinq (45 dBA) si on prend juste un petit groupe d'éoliennes? Parce que les espacements entre les éoliennes ne sont pas nécessairement les mêmes, mais les couleurs semblent être toujours uniformes. C'est dans ce sens-là.

270

**PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est beau. Monsieur Haemmerli, vous voulez ajouter ou préciser?

275

**PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

Je veux juste être sûr que j'ai bien compris avant qu'on aille voir le promoteur, puis je veux pas répondre à sa place.

280

Mais chaque point de la carte y compris les points de villégiature, on s'est installé là, puis on a simulé le bruit de toutes les éoliennes du parc. Donc c'est le bruit maximal.

Qu'est-ce que vous voulez aller chercher, qu'est-ce qui vous intéresse dans le fait, finalement, d'en enlever pour en conserver que quelques-unes?

285

**PAR M. GASTON HERVIEUX:**

Parce que si je comprends bien, avec la simulation, on a tiré une moyenne, et c'est reflété par les espaces pour définir les couleurs par rapport à l'ensemble des éoliennes. Mais les éoliennes n'étant pas toutes placées au même endroit, alors on retrouve certains groupes d'éoliennes par rapport à un lac où il y a de la villégiature.

290

Alors si on regarde à l'échelle, les couleurs, c'est quoi leur mesure par rapport aux éoliennes, on se rend compte qu'il y a une uniformisation, du moins ça ressemble à ça.

295

300 Alors donc si les éoliennes ne sont pas nécessairement toutes au même endroit, on pourrait prétendre que peut-être que si on en prenait juste quelques-unes, même si on avait une moyenne par rapport à un ensemble, peut-être que la moyenne, si on se rapproche plus des chalets, va changer, et ça peut donner des décibels, que les plages se déplaceraient jusqu'à quarante-cinq (45) dB dans les zones de villégiature.

305 Parce que si on regarde les plages comme en vert, entre trente-cinq (35 dBA) et quarante (40 dBA), bien, on voit la villégiature, les lieux de villégiature sont très près des barres. Alors je me dis, bien, peut-être qu'on va emboîter avec la section jaune qui pourrait être entre quarante (40 dBA) et quarante-cinq (45 dBA) et là, la nuit, compte tenu du fait qu'on dit que la nuit on doit avoir quarante (40) dBA, peut-être que ça peut faire un changement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

310 OK. Est-ce que du côté du promoteur, vous pouvez isoler les éoliennes à proximité du lac? C'est ça?

**PAR M. GASTON HERVIEUX:**

315 Et faire un calcul précis pour ces éoliennes-là en rapport au lieu de villégiature, c'est-à-dire aux maisons de villégiature qui se retrouvent en bordure de ce lac-là.

320 On prend ceux qui sont les plus près, on fait un calcul, avec les mêmes critères, la même méthodologie, et la moyenne va certainement changer, soit à la hausse, soit à la baisse.

Autrement dit, on veut le général, puis on veut aussi le spécifique.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

325 Donc est-ce que c'est possible? Est-ce que ça va ajouter quelque chose?

**PAR M. LUC LEBLANC:**

330 Monsieur le Président, effectivement, j'ai de la difficulté à saisir la préoccupation réelle de monsieur Hervieux. Je pense qu'on a discuté passablement de ce sujet-là dans l'après-midi.

On a expliqué notre méthodologie, on a expliqué comment est-ce qu'on arrivait à cette simulation.

335 On a également expliqué comment qu'on a fait la simulation afin de reproduire le pire scénario, soit par exemple que le vent viendrait des deux (2) côtés en même temps et qu'on aurait un point d'observateur qui serait dans le milieu, ce qui est impossible.

340 Puis pour nous, on a expliqué également qu'au niveau des zones de villégiature, on arrive par exemple au lac au Diable en bas de trente-cinq décibels (35 dB) et on est très confortable dans cette analyse et cette affirmation.

345 Donc j'ai de la difficulté à saisir vraiment c'est quoi la préoccupation qu'on a actuellement avec le travail qu'on a fait.

**PAR M. GASTON HERVIEUX:**

350 Bien, c'est comme évident. Si on me présente une carte puis on me dit que la zone s'étend jusqu'à tel endroit entre trente-cinq (35 dBA) et quarante (40 dBA), puis je vois des lieux de villégiature et je dis, ça, c'est une moyenne générale qu'on a tirée même à partir du pire scénario, et si on veut rester avec le pire scénario, on dit maintenant, est-ce qu'on pourrait l'avoir à la carte! C'est-à-dire qu'on va prendre des éoliennes qui sont situées près, et comme si le reste du parc n'existerait pas, et on va regarder qu'est-ce que ça va donner.

355 C'est juste une façon de vérifier la crédibilité de l'ensemble de l'étude, de la simulation, pour voir si effectivement, on va retrouver la moyenne générale dans le spécifique.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

360 Donc est-ce que d'après vous, monsieur Leblanc, on aurait tendance à retrouver le même ou un chiffre supérieur en termes de décibels si au lieu de regrouper l'ensemble des éoliennes, on regroupait quelques-unes près du lac?

365 J'essaie de comprendre exactement votre préoccupation.

**PAR M. LUC LEBLANC:**

370 Je demanderais à monsieur Francis Pelletier peut-être d'essayer d'éclaircir la Commission sur ce sujet.

**PAR M. FRANCIS PELLETIER:**

375 Monsieur le Président, la réponse est non. Quand on vous dit que les simulations qu'on a faites démontrent qu'à chacun des récepteurs, les critères du MDDEP vont être respectés, qu'on est à quarante décibels (40 dB) ou moins, à chacun des récepteurs sous des conditions favorables de propagation, la résolution de la carte, si on veut, n'a rien à voir avec l'affirmation qu'on fait présentement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

380 Est-ce que vous avez une deuxième question?

**PAR M. GASTON HERVIEUX:**

385           Donc on va attendre d'avoir finalement – bien là, si la carte reflète pas, c'est ce qu'il vient de dire, j'ai bien compris?

          C'est exactement ce que vous avez dit? Vous avez dit, la carte, il faut pas se fier là-dessus? C'est juste à titre indicatif.

390           **PAR LE PRÉSIDENT:**

          Vous vous adressez à moi!

**PAR M. GASTON HERVIEUX:**

395           Excusez. Mais c'est ça finalement qu'on doit comprendre. Est-ce que c'est ça qu'on doit comprendre?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

400           Non. Ce qu'on doit comprendre, c'est qu'on nous a expliqué cet après-midi la façon dont c'était calculé, qu'est-ce qui était pris en compte, puis on a eu la réponse.

**PAR M. GASTON HERVIEUX:**

405           J'ai tout compris ça.

**PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

410           Monsieur Hervieux, la carte représente, en chaque point du territoire y compris les chalets, le niveau de bruit le plus élevé qu'on pourrait avoir de la part de l'ensemble du parc éolien.

**PAR M. GASTON HERVIEUX:**

415           Oui. Et là, on parle d'une moyenne, et c'est ça que j'essaie...

**PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

420           Non, non, c'est le maximum.

**PAR M. GASTON HERVIEUX:**

          Oui le maximum mais dans la moyenne globale de tout ce qu'il y a là.

425 Est-ce que je peux poser une question...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

430 Regardez monsieur Hervieux, là, on essaie d'expliquer qu'on peut pas aller plus loin et on n'a pas la réponse que vous souhaiteriez obtenir. C'est ça la réponse.

**PAR M. GASTON HERVIEUX:**

435 Est-ce que je peux vous préciser? C'est que moi, ce que j'aimerais savoir, est-ce que finalement pour chaque éolienne, on a pris des mesures de maximum puis qu'après, ou c'est fait globalement et c'est ce que reflète la carte, que ça aurait été fait globalement et si par contre, on isolait des éoliennes qui sont directement rattachées au lieu de villégiature, est-ce qu'on retrouverait la même moyenne finalement?

440 C'est ça que j'essaie de comprendre.

**PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

445 Ça a été expliqué dans la présentation aujourd'hui. C'est la contribution du bruit de chaque éolienne pour un point donné du territoire. Donc c'est le maximum de bruit que vous pouvez avoir.

**PAR M. GASTON HERVIEUX:**

450 C'est beau, on attendra de voir.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

455 On peut pas aller plus loin.

**PAR M. GASTON HERVIEUX:**

C'est beau.

460 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que vous avez une deuxième question?

**PAR M. GASTON HERVIEUX:**

465 Oui. Pour les fins publiques, ce serait d'expliquer, je demanderais ça au ministère de l'Environnement, d'expliquer le principe de précaution.

470

Et depuis la création des principes du développement durable, est-ce qu'on a appliqué ou sinon prochainement entend-on appliquer le principe du développement durable, c'est-à-dire le principe de précaution?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

475

Est-ce que c'est relié à un point spécifique relié au projet de Gros-Morne?

**PAR M. GASTON HERVIEUX:**

Oui, ça pourrait être relié.

480

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Donnez-moi un exemple.

485

**PAR M. GASTON HERVIEUX:**

Oui, un exemple, ça pourrait être relié comme au paysage.

490

Par exemple aussi, on pourrait relier ça à la zone protégée où on retrouve le secteur qui est encerclé, c'est la forêt protégée. Excusez, j'oublie le terme! Où ce qu'il y a des érables, finalement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

495

Donc du côté du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs?

**PAR M. DENIS TALBOT:**

500

Dans le cadre de l'analyse des projets éoliens, on n'a pas appliqué le principe de précaution. C'est plus au niveau de certains projets industriels, à ma connaissance, ou quand il y a vraiment un danger appréhendé.

Il faut quand même qu'il y ait une certaine documentation sur un danger appréhendé. C'est pas quelque chose qui est complètement flou.

505

**PAR M. GASTON HERVIEUX:**

C'est parce que le danger appréhendé a déjà été soulevé concernant les pentes et les risques.

510 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous avez eu la réponse, monsieur Hervieux.

515 **PAR M. GASTON HERVIEUX:**

C'est beau.

520

---

**MARTIN PROULX**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc j'inviterais un autre citoyen, monsieur Martin Proulx s'il vous plaît.

525

Monsieur Proulx, bonsoir.

**PAR M. MARTIN PROULX:**

530

Bonsoir à vous, monsieur le Président, madame, monsieur le Commissaire. Ce sera ma dernière question!

535

On a entendu au cours des dernières heures de la Commission le promoteur nous parler d'emplacements optimaux, on a même entendu monsieur Pelletier et monsieur Tremblay nous parler aussi qu'on avait fait un compromis sur la maximisation des vents pour optimiser en fonction des différentes contraintes identifiées.

540

Dans mon esprit, il y a un projet qui est soumis de cent quarante et une (141) éoliennes, dans cet esprit-là le promoteur a effectivement soumis un projet d'optimisation pour le développement de ce projet.

Le seuil de rentabilité d'un tel projet, est-ce qu'il se calcule en nombre d'éoliennes? Est-ce qu'il se calcule en effet de vent, est-ce qu'il se calcule en termes de développement global?

545

On n'a pas eu d'alternatives comparatives qui nous ont été proposées. Hier, en réponse aux questions qu'on a eues sur la possibilité ou non de déplacer ou d'enlever des éoliennes, on nous a répondu que non, on ne pouvait pas parce que c'était les points optimaux qu'on avait identifiés.

550

Alors ma question, c'est de dire: Est-il possible pour le promoteur de soumettre à la Commission des scénarios comparatifs qui permettraient d'envisager par exemple le retrait d'un

certain nombre d'éoliennes ou le déplacement de ces éoliennes-là, tout en conservant des objectifs de rentabilité que le promoteur peut avoir?

555 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors votre question, ça concerne le seuil!

560 **PAR M. MARTIN PROULX:**

C'est-à-dire quelle est la marge de manoeuvre que le promoteur a vraiment dans sa perspective de développement et de rentabilité.

565 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Donc du côté du promoteur, est-ce qu'on a cette marge de manoeuvre là pour déplacer certaines éoliennes sans risquer de réduire la rentabilité du projet?

570 **PAR M. LUC LEBLANC:**

Lors de ma présentation initiale, lorsque j'ai présenté à la Commission l'ensemble des contraintes menant à la planification ou à la configuration qu'on a présentement, je vous ai identifié plusieurs contraintes, que ce soit le milieu humain, biologique, physique, réglementaire et également technique.

575

Tout ça fait en sorte que sur l'emplacement du Parc de Gros-Morne, il nous reste pratiquement plus d'endroits où on peut rajouter des éoliennes ou déplacer des éoliennes. Donc ça se fait d'une façon très difficile et c'est surtout également au niveau technique.

580

Je vous dirais, je pourrais transférer pour poursuivre dans cette direction-là la parole à monsieur Francis Pelletier qui pourrait amener certains éléments, entre autres au niveau du sillage entre les éoliennes. On vous l'a présenté hier.

585

Je pense que le parc est très dense, et le déplacement d'une ou de quelques éoliennes peut vraiment avoir un impact important; et c'est pas nécessairement au niveau d'une rentabilité, mais au niveau d'une productivité, au niveau d'une garantie des éoliennes ou des turbines qu'on va acquérir de GE.

590 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, on pourrait répéter quelques éléments, mais est-ce qu'il y aurait d'autres mesures d'atténuation, comme par exemple, je sais pas, moi, une route, ça se déplace peut-être plus facilement que déplacer une éolienne.



595 Est-ce que vous avez pensé à d'autres alternatives?

**PAR M. LUC LEBLANC:**

600 Bien, écoutez, je pense que la planification qu'on a actuellement, elle est optimale. Est-ce que dans l'exemple d'une route, si une de nos routes qu'on a planifiées causerait un problème au niveau du territoire, bien, on serait prêt à regarder la possibilité de déplacer cette route-là.

605 C'est sûr que je vous dirais qu'on a mis également énormément d'efforts pour planifier nos routes, pour réduire au minimum possible l'impact que peuvent avoir nos routes sur l'environnement.

610 Donc il y a des endroits qu'on aurait pu passer nos routes complètement à des endroits complètement différents, mais on a opté pour justement les passer là, afin qu'ils aient le minimum d'impacts possibles sur l'environnement.

615 Dans l'exemple que vous amenez, si jamais cette problématique-là est vécue, on est prêt à le regarder. Mais on pense que ça pourrait avoir un impact peut-être plus grand au niveau environnemental.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

620 Quel est le taux de rendement du parc? Parce que l'éolienne tourne pas toujours à cent pour cent (100 %), globalement dans un parc, ça donne un taux de rendement, vous le calculez comment et c'est combien?

**PAR M. LUC LEBLANC:**

625 Sur cette question-là, je passerais la question à monsieur Normand Bouchard. Il va sûrement être content, ça va être la première fois qu'il intervient pendant les audiences publiques!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

630 Ça va lui faire plaisir.

**PAR M. LUC LEBLANC:**

Donc il pourrait répondre à la question.

635 **PAR M. NORMAND BOUCHARD:**

Ce que je voudrais vous mentionner, c'est qu'un parc comme ça, on a calculé, on évalue de ce parc-là avoir un facteur d'utilisation d'environ trente-cinq pour cent (35 %). Mais c'est un facteur d'utilisation qui est calculé sur un vent moyen et toutes les choses comme ça.

640

Donc il y a énormément d'impondérables. Le vent est pas constant d'une année à l'autre et tout ça. Donc sur le long terme, on a confiance que le vent va être alentour de trente-cinq (35 %), mais il reste des risques que le vent soit plus bas et ça, ça fait partie des risques qu'on assume.

645

Mais ce que nous avons essayé de faire, c'est de développer le parc en essayant de minimiser ces risques-là. Et c'est pour ça que nous avons optimisé la configuration du parc, pour respecter autant bien les choses écologiques que les parcs et tout ça, tout en restant à un niveau de confort au niveau du facteur d'utilisation qui va nous permettre de garder le parc viable pour les vingt (20) ans prochains.

650

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Si on le compare à d'autres de vos parcs, les autres se situent à combien?

655

**PAR M. NORMAND BOUCHARD:**

C'est toujours entre trente-deux (32 %) et trente-quatre (34 %) et trente-cinq (35 %). Et il faut bien comprendre que chaque parc était différent, et les contrats qu'on a avec Hydro-Québec sont différents, autant au niveau des revenus par kilowatt que le coût de construction et tout ça. Et tout ça, c'est un amalgame qui fait que le parc est plus ou moins rentable.

660

On peut à la limite avoir un parc avec un facteur d'utilisation plus bas, mais parce que notre coût de construction a été plus bas, on peut se permettre d'avoir une rentabilité ou une fiabilité, pas une fiabilité, mais une espérance de stabilité pour pouvoir garder le projet rentable.

665

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup. Madame Bigué, vous voulez ajouter?

670

**PAR LA COMMISSAIRE BIGUÉ:**

Oui. Est-ce que vous avez dans les projets que vous avez réalisés jusqu'à présent, est-ce que vous avez vécu, est-ce que vous avez eu à déplacer des éoliennes par rapport à l'emplacement qui était précisé dans le rapport d'impact, dans l'étude d'impact?

675

**PAR M. NORMAND BOUCHARD:**

680 Oui, nous avons toujours fait des petits déplacements, mais la plupart du temps, les déplacements sont survenus à cause de contraintes de construction qui font que pour une raison, l'emplacement choisi, on a été obligé de déplacer des éoliennes de trente-cinquante-soixante mètres (30 m-50 m-60 m), mais c'est toujours des micropositionnements.

685 C'est pour ça que présentement, on essaie de limiter les déplacements, parce qu'on sait qu'on va avoir encore des petits déplacements, mais c'est toujours très très – pour éviter d'avoir un effet domino comme Francis vous expliquait. Que lorsqu'on déplace une éolienne de trop grande quantité, elle va se rapprocher trop d'une autre éolienne et là, à ce moment-là, on va avoir un effet domino. Ça fait qu'on bouge le moins possible.

690 C'est sûr qu'on peut arriver sur les lieux de construction, parce que sur tout ça, on n'a pas visité tous les points un après l'autre, mais lorsqu'on va faire le déboisement, il peut arriver qu'on déplace quelque peu, d'une quinzaine de mètres, d'une vingtaine de mètres en hauteur ou en déplacement latéral, pour pouvoir s'adapter et limiter les coûts de construction et aussi limiter les dégâts à l'environnement si des fois on arriverait sur un endroit où il y aurait...

695

**PAR LA COMMISSAIRE BIGUÉ:**

700 Mais n'est-ce pas à L'Anse-à-Valleau ou à l'autre, Baie-des-Sables, après négociations, vous avez déplacé certaines éoliennes d'un côté d'un lac par rapport à l'autre?

700

**PAR M. LUC LEBLANC:**

705 L'exemple que vous donnez, c'est l'exemple du projet de Carleton. Le déplacement, effectivement il y a eu un déplacement d'éoliennes qui a été fait avant les audiences publiques du BAPE. Ça a été des discussions entre autres avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, donc afin d'avoir une visibilité pas sur les deux (2) côtés du lac, le ministère nous avait demandé de déplacer les éoliennes d'un seul côté du lac.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

710

OK. Monsieur Proulx, avez-vous une deuxième question?

**PAR M. MARTIN PROULX:**

715 Oui. Est-ce que la rentabilité de ce projet est liée à l'implantation de cent quarante et une (141) éoliennes, c'est-à-dire du nombre d'éoliennes, ou à l'exploitation maximale du territoire? Ou si les cent quarante et une (141) éoliennes correspondent à l'exploitation optimale comme on dit du territoire défini en tenant compte des contraintes?

720 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Monsieur Leblanc.

725 **PAR M. LUC LEBLANC:**

Le contrat avec Hydro-Québec que nous avons est un contrat pour livrer deux cent onze point cinq mégawatts (211,5 MW) d'énergie éolienne, donc avec des éoliennes de un point cinq mégawatt (1,5 MW) de General Electric, donc ce qui donne cent quarante et une (141) éoliennes.

730 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que vous pouvez après coup ajouter d'autres éoliennes si le décret, si le gouvernement décidait d'y aller de l'avant, est-ce qu'après coup, vous pouvez ajouter d'autres éoliennes à votre projet?

735

**PAR M. LUC LEBLANC:**

Présentement, ce n'est pas prévu.

740 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ce n'est pas prévu?

**PAR M. LUC LEBLANC:**

745

Dans le contrat qu'on a avec Hydro-Québec, comme je viens de le mentionner, c'est deux cent onze point cinq mégawatts (211,5 MW).

**PAR LE PRÉSIDENT:**

750

Et du côté du ministère de l'Environnement, quelle serait la procédure s'il le décidait en cours de route?

**PAR M. DENIS TALBOT:**

755

En fait, réévaluer, ça dépend de l'ampleur de l'agrandissement du parc. Mais en principe, si on agrandit de plus que le seuil d'assujettissement, j'ai l'impression que ce sera un nouveau projet qu'il faudrait considérer.

760

Mais il faudrait qu'on se penche sur la question. On n'a jamais eu à se pencher sur cette question-là pour un parc éolien.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

765 Le seuil d'assujettissement étant de?

**PAR M. DENIS TALBOT:**

770 Dix mégawatts (10 MW).

**PAR LE PRÉSIDENT:**

775 Voilà.

---

**GASTON HERVIEUX**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

780 Monsieur Gaston Hervieux.  
Bonjour monsieur Hervieux.

785 **PAR M. GASTON HERVIEUX:**

Oui monsieur le Président. Concernant le sondage, plutôt la consultation tenue lors des portes ouvertes! J'adresserais une question précise au promoteur.

790 Est-ce que la population a été avisée officiellement qu'il y aurait une consultation concernant la perception du paysage, puis que ça risquait de modifier le paysage par la création d'un parc industriel éolien?

795 Est-ce qu'ils ont reçu un avis officiel pour être invités à aller aux portes ouvertes?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

On en a discuté beaucoup cet après-midi, mais je vais, pour le bénéfice...

800 **PAR M. GASTON HERVIEUX:**

Mais c'est parce que ça a pas été précisé à ce point. Parce que le promoteur a soutenu...

805 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est beau. Pour le bénéfice, on va demander au promoteur. Est-ce que vous avez consulté?

810 **PAR M. GASTON HERVIEUX:**

Est-ce que vous avez avisé, plutôt, officiellement la population!

815 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que vous avez avisé officiellement la population?

**PAR M. LUC LEBLANC:**

820 Oui monsieur le Président. Comme j'ai mentionné et comme je vous ai présenté lors de ma présentation initiale où j'avais un petit carton dans un coin de ma présentation recto verso qui invitait les gens aux deux (2) journées de portes ouvertes qui se sont tenues le 23 et le 24 octobre 2007, si je me trompe pas.

825 Et également à l'endos du carton, il y avait la carte du domaine du parc, donc une délimitation.

830 Également cette invitation telle qu'elle était sur le carton d'invitation a été également imprimée à l'intérieur du journal hebdomadaire de la région. Et le carton a été envoyé dans toutes les boîtes postales des municipalités de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine et de Saint-Maxime-du-Mont-Louis.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

835 Votre deuxième question, monsieur Hervieux.

**PAR M. GASTON HERVIEUX:**

Bien, c'est plutôt que je demanderais une précision!

840 C'est qu'il y a comme un lapsus ici. On fait une consultation, c'est qu'on s'attend à ce que les gens donnent leur opinion, puis ça a été sous-entendu qu'il y avait pas eu de sondage avant. Donc consultation et sondage, c'est là la problématique.

845 J'aimerais qu'on clarifie, dans le sens où il y a pas eu de sondage spécifique sur la question d'une perturbation ou d'un changement quelconque ou d'une modification au paysage,

puis c'est dans ce sens-là qu'il y aurait pas eu d'avis pour dire aux gens, bien, on va faire un sondage.

850 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Regardez monsieur Hervieux, la réponse, ils nous l'ont dit. Ils nous en ont dit cet après-midi, ils ont ajouté la réponse ce soir, on peut pas ajouter. La réponse, vous l'avez eue.

855 **PAR M. GASTON HERVIEUX:**

OK, c'est parce qu'il a été question qu'il y avait un sondage qui n'a pas été fait puis qui serait fait prochainement. C'est dans ce sens-là. Alors la consultation, ça veut dire quoi?

860 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est pas tout à fait le même sondage qu'on parlait. Est-ce que vous pouvez nous distinguer le sondage dont on parlait cet après-midi?

865 **PAR M. LUC LEBLANC:**

870 Le sondage qu'on parlait cet après-midi, c'est le sondage concernant le suivi environnemental, entre autres au niveau des paysages, donc après la première année d'exploitation. Pendant la première année d'exploitation, on va sonder les touristes et les résidents pour savoir leur perception et les différents éléments entourant la construction et l'opération du parc éolien.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

875 Voilà.

**PAR M. GASTON HERVIEUX:**

880 Alors que moi, je parlais du sondage avant d'implanter...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Hervieux, posez votre question!

885 **PAR M. GASTON HERVIEUX:**

Alors la question, c'est toujours la même, est-ce qu'il y a eu un avis officiel qui invitait les gens pour un sondage lors des portes ouvertes pour que les gens donnent leur avis sur la question du paysage qui aurait pu être altéré ou autrement? C'est ça la question.

890 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. On va la redemander au promoteur. Est-ce que vous avez fait un sondage?

895 **PAR M. LUC LEBLANC:**

Monsieur le Président, on n'a jamais mentionné qu'on avait fait un sondage avant le dépôt de l'étude d'impact.

900 Ce qu'on a fait, c'est qu'on a rencontré des gens, on a tenu deux (2) journées portes ouvertes et il y a près de cent vingt (120) personnes, résidents du coin, résidents de la région immédiate, entre autres de Rivière-Madeleine et Saint-Maxime-du-Mont-Louis, qui ont venu nous rencontrer, ici même entre autres une soirée dans la salle ici même.

905 On avait des panneaux, on avait les photos, on avait toutes les cartes à l'intérieur de l'étude d'impact, les simulations visuelles. Les gens ont fait le tour, nous ont posé des questions, on a eu des échanges avec eux.

Donc c'est ce qu'on a fait.

910 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK.

915 **PAR M. GASTON HERVIEUX:**

Puis c'était dans le principe de consultation de...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

920 Non, vous avez pas d'explication.

**PAR M. GASTON HERVIEUX:**

925 Merci. Là, c'est plus clair. Je vous remercie.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que vous avez une dernière question?

930 **PAR M. GASTON HERVIEUX:**

Oui, concernant le démantèlement.



935

Est-ce que le promoteur dans son projet a prévu un fonds de démantèlement sur dix (10) ans par exemple, en fiducie, pour assurer qu'il y ait de l'argent pour démanteler le parc, s'il y a lieu de le démanteler à la fin du contrat?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

940

Monsieur Leblanc.

**PAR M. LUC LEBLANC:**

945

Oui, tout à fait. Nous avons prévu un fonds de démantèlement de sept millions de dollars (7 M\$) après la fin du contrat d'Hydro-Québec.

Le sept millions de dollars (7 M\$), c'est à partir de la onzième année qu'on commence à constituer le fonds. Et c'est également un engagement qu'on a vu dans le décret par exemple de Carleton, c'est un engagement, c'est une condition à l'intérieur du décret.

950

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Pourquoi vous commencez à mettre des sous dans ce fonds à partir de la onzième année?

955

**PAR M. LUC LEBLANC:**

960

On sait que lors du début d'un projet ou la construction d'un projet, on a certains investissements, donc c'est quand même un investissement important, deux cent quatre-vingt-huit millions de dollars (288 M\$), donc ce qui est important pour nous, et je pense que pour la population, pour les municipalités, c'est qu'à la fin du contrat avec Hydro-Québec qui est de vingt (20) ans, je tiens à le préciser encore une fois, que les fonds soient là pour démanteler le parc.

965

Donc à partir de la onzième année, on va constituer ce fonds-là afin qu'après vingt (20) ans, les fonds soient disponibles.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

970

Maintenant, au ministère de l'Environnement, qu'advierait-il si, pour une raison ou pour une autre, le projet ne durerait que cinq-six-sept (5-6-7) ans et que le fonds n'aurait pas eu la chance de naître?

**PAR M. DENIS TALBOT:**

975

Je pense, bien, je peux peut-être fournir un élément de réponse, Hydro-Québec pourrait également en fournir un!

Le parc, la solution la plus simple, ce serait que le projet soit revendu, que le contrat soit revendu.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

980

Comment vous vous assurez que l'argent qui est déposé va être au rendez-vous à la vingtième année?

**PAR M. DENIS TALBOT:**

985

La condition de décret, les dernières conditions de décret concernant le démantèlement du parc éolien exigent entre autres que:

990

"Le promoteur doit démontrer au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs qu'il s'est engagé à mettre en place au moment approprié un mode de financement adéquat, soit par un dépôt en fiducie ou en donnant des garanties fermes quant à l'obtention des montants requis. Cette preuve devrait être fournie au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs au moment de la demande visant l'obtention du certificat d'autorisation."

995

Dans le cas des projets les plus récents de Cartier notamment, cette garantie-là a été fournie par des engagements qui ont été pris avec les MRC concernées, à la satisfaction du ministère.

1000

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Talbot.

1005

Maintenant, du côté du promoteur, supposons que vous voulez opérer, vous renouvez votre contrat avec Hydro-Québec, et vous opérez sur une période plus longue que vingt (20) ans, est-ce que vous allez continuer à déposer des sous dans le fonds de démantèlement?

**PAR M. LUC LEBLANC:**

1010

Écoutez, si l'investissement qu'on prévoit pour éventuellement faire le démantèlement à l'intérieur du fonds de démantèlement, on a atteint ce montant-là, on ne continuera pas de déposer les fonds.

1015

Ce qu'il faut garantir en fait, c'est que les fonds, qu'est-ce que ça va nous coûter pour faire le démantèlement, ces fonds-là vont être disponibles. Et c'est pour rassurer la population, comme j'ai mentionné tout à l'heure, qu'on le garantit.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1020 OK. Du côté d'Hydro-Québec, est-ce que vous avez une information additionnelle concernant le fonds de démantèlement?

**PAR M. ÉRIC CHAÎNÉ:**

1025 Dans le contrat d'achat d'électricité concernant le projet le Parc éolien de Gros-Morne, il n'y a pas de condition spécifique dans le contrat relativement au démantèlement, puisque c'était une des conditions qui était traitée via le décret d'approbation des projets.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1030

OK, merci.

**PAR M. ÉRIC CHAÎNÉ:**

1035 Par contre, dans les nouveaux achats qui sont faits par Hydro-Québec, maintenant il y a une condition liée au démantèlement, où est-ce qu'on exige la mise en place de garanties financières.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1040

OK. Madame Bigué, vous aviez un complément?

**PAR LA COMMISSAIRE BIGUÉ:**

1045 Oui. Pourquoi le fonds ne se constitue pas la première année? Est-ce qu'il existe une raison?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1050

Ils l'ont dit.

**PAR LA COMMISSAIRE BIGUÉ:**

1055 Excusez! Alors est-ce qu'il y a un calendrier de démantèlement pour le démantèlement des éoliennes à la fin qui est prévu? Est-ce que c'est en dedans de six (6) mois, un (1) an?

**PAR M. LUC LEBLANC:**

1060 C'est à l'intérieur d'une période de deux (2) ans que si jamais le contrat n'est pas renouvelé avec Hydro-Québec, on va démanteler le parc.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais les résidus du démantèlement iraient où?

1065 **PAR M. LUC LEBLANC:**

Les résidus du démantèlement, par exemple si on prend les tours qui sont en métal, en fer, seraient certainement revendues sur le marché.

1070 Et les autres résidus seraient disposés selon le règlement du MDDEP concernant l'enfouissement des matières résiduelles.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1075 Est-ce qu'il y a certaines pièces qui pourraient être recyclées?

**PAR M. LUC LEBLANC:**

1080 Bien, tout à fait. Entre autres tout ce qui est métallique peut être certainement recyclé.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Haemmerli.

1085 **PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

Oui, juste pour compléter la question du président tantôt qui parlait d'envisager d'aller plus loin que vingt (20) ans.

1090 Est-ce que ça correspond, le vingt (20) ans, est-ce qu'il correspond à la durée de vie des équipements? Est-ce qu'aller au-delà de vingt (20) ans, ça obligerait à une réfection complète ou à des investissements majeurs pour repartir sur une autre période?

**PAR M. LUC LEBLANC:**

1095 Je demanderais à monsieur Normand Bouchard s'il veut bien répondre à cette question.

**PAR M. NORMAND BOUCHARD:**

1100 Monsieur le Président, monsieur le Commissaire, en réalité, nous avons, de la part du fabricant, une certification comme quoi que la vie utile de l'éolienne est de vingt (20) ans. Mais on sait très bien qu'une vie utile, ça veut dire le temps que l'éolienne peut être utilisée sans rénovation majeure.

1105 Au bout de vingt (20) ans, il va falloir évaluer qu'est-ce qui serait à rénover. Il faut bien comprendre que la tour est là, il va falloir évaluer son vieillissement, comment elle a vieilli.

1110 Chaque étape va être évaluée et à ce moment-là, il y aura une négociation qui se fera avec Hydro-Québec et on verra combien va nous coûter la rénovation et qu'est-ce qu'il y a à rénover.

Et à ce moment-là, on va avoir des discussions avec Hydro-Québec. Si Hydro-Québec est intéressée à acheter de l'électricité et à quel prix.

1115 Il va y avoir une négociation qu'il va falloir qui se fasse à la fin du contrat. Mais s'il y a aucune négociation qui va aboutir, bien sûr nous avons l'obligation de démanteler le parc et de le remettre à son état original.

**PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

1120 Merci. Il serait peut-être intéressant d'avoir la perspective d'Hydro-Québec sur cette possibilité-là?

**PAR M. ÉRIC CHAÎNÉ:**

1125 Oui, je suis d'accord avec monsieur Bouchard. Par contre, le seul bémol que j'apporterais, c'est qu'Hydro-Québec Distribution a l'obligation de procéder à ses achats d'électricité par voie d'appel d'offres.

1130 Donc une renégociation du contrat serait possiblement pas de gré à gré, mais au moyen d'un appel d'offres. C'est des choses qu'on a déjà vues.

1135 Par exemple, on a une centrale de biomasse dans le Témiscamingue qui était sous contrat avec Hydro-Québec Production au début des années quatre-vingt-dix, son contrat prend fin cet automne, et c'est une centrale qui a remporté un appel d'offres pour l'achat d'électricité produite à partir de biomasse et qui, si vous voulez, change de main. C'est-à-dire que l'acheteur d'électricité va devenir Hydro-Québec Distribution à compter de cet automne.

1140 Dans le cas d'un parc éolien, c'est un peu la même chose. Il y a beaucoup d'immobilisations qui sont faites et qui sont bonnes pour une durée de vie plus longue que les éoliennes. Donc ces installations-là, il est plausible aujourd'hui qu'ils vont poursuivre leur exploitation, si le promoteur est en mesure de nous démontrer que la durée de vie utile peut être plus longue que les vingt (20) ans. À ce moment-là ils vont être admissibles à d'autres appels d'offres effectivement.

1145 Et il y a des installations, comme le poste de transformation, ça a une durée de vie de quarante-cinquante (40-50) ans. Les chemins, c'est la même chose. Même les fondations ont une durée de vie plus longue que les quarante (40) ans.

Donc il peut être très rentable pour un promoteur de faire une réfection des éoliennes.

1150

**PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

Mais est-ce que ça va de soi que dans vingt (20) ans, on va renouveler les appels d'offres qu'on a faits au début des années deux mille ou si c'est totalement hypothétique?

1155

**PAR M. ÉRIC CHAÎNÉ:**

C'est totalement hypothétique. Personne peut vous dire quel sera le cadre réglementaire dans vingt (20) ans, de quelle façon Hydro-Québec va procéder aux achats. Est-ce qu'une exportation par un producteur privé va être permise? Personne peut répondre à la question. Mais les meilleurs choix vont être faits.

1160

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Pourquoi les bases de béton ne sont pas complètement excavées?

1165

**PAR M. LUC LEBLANC:**

Bien, ce qu'il faut dire, c'est que les bases de béton, le béton est inerte, c'est une matière inerte, donc on va enlever le premier mètre de la base de béton, en fait. Et le reste va demeurer dans le sol, considérant que c'est une matière inerte.

1170

Si on le sortirait, il faudrait l'enfouir dans un site d'enfouissement par exemple ou le disposer, donc c'est la raison.

1175

**PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. J'imagine que le ministère du Développement durable est en accord avec cette façon de procéder?

1180

**PAR M. DENIS TALBOT:**

Oui, c'est la façon de procéder qui est employée depuis le début, les premiers projets qui ont été examinés, et on considère que le recouvrement d'un mètre (1 m) de terre végétale, de sol forestier, qu'importe, de sol d'origine est suffisant pour la reprise de la végétation.

1185

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1190 Il y a un autre élément qui demeure enfoui, c'est les lignes. On a mentionné cet après-midi et dans l'étude d'impact qu'à cause de la technique des tranchées ouvertes, on sectionnait les fils qui passaient sous les cours d'eau et on les laissait en place.

1195 Est-ce que c'est ça ou vous faites d'autre chose avec les fils? Parce que je croyais, moi, qu'ils restaient sur place. Donc ma question était de savoir, du côté du ministère de l'Environnement, s'il était confortable sur le fait de laisser les fils en place.

Mais avant, est-ce que c'est votre technique?

**PAR M. LUC LEBLANC:**

1200

Je demanderais à madame Jeanne Gaudreault de bien vouloir répondre à la question.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1205

Ensuite, je reviendrai au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

**PAR Mme JEANNE GAUDREULT:**

1210

Là, en ce moment, monsieur le Président, vous me parlez de la technique de tranchées ouvertes.

1215

En ce qui concerne Baie-des-Sables, c'est vrai qu'il y a eu enfouissement à quatre (4) endroits, donc dans quatre (4) cours d'eau de lignes souterraines.

1220

Pourquoi on mentionne qu'on voulait sectionner les câbles de part et d'autre du ruisseau, c'est qu'on se disait, est-ce qu'il y aurait moins de dommages de tout simplement sectionner les câbles plutôt que d'encore pratiquer la technique de tranchées ouvertes, donc de mettre les batardeaux en amont, dévier l'eau, amener les pépines, donc reprocéder encore à un déboisement pour approcher le cours d'eau.

1225

Je pense qu'on va regarder en temps et lieu avec la réglementation en vigueur et qu'est-ce qui est le moins nuisible. On se dit, est-ce qu'il y a possibilité de tirer sur les câbles tout simplement pour que ça vienne! On le sait pas encore, on n'a pas eu à procéder.

Donc ça va être en temps et lieu ce qui va être le moins nuisible au niveau de l'environnement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1230

Est-ce que vous avez des éléments additionnels, monsieur Talbot?

**PAR M. DENIS TALBOT:**

1235

Non. Étant donné qu'ils n'ont pas de proposition définie, on va étudier la proposition à son mérite, qu'est-ce qui serait le moins dommageable pour l'environnement.

Est-ce que les matières qui seraient laissées là sont complètement inertes, c'est peut-être mieux que de réouvrir le lit du cours d'eau. Il faudrait voir.

1240

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Haemmerli.

1245

**PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

Oui, fermez pas votre micro, je vous reviens tout de suite!

1250

Je reviens au béton. Est-ce que ça fait partie des matériaux qui sont dans votre liste de matériaux recyclables?

**PAR M. DENIS TALBOT:**

1255

Le béton, mon dieu, ça, je pourrais pas vous répondre comme ça. Mais si ça cause aucun problème de le laisser en place, ce serait peut-être plus simple que de redéfaire le milieu puis sortir tout ça, en termes d'ampleur de travaux. Ça serait donc plus simple.

**PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

1260

Là, je déborde du projet, je fais quelque chose qu'on n'est pas supposé faire! Même en milieu agricole où on risque d'avoir quand même des modifications au drainage qui peuvent avoir un certain effet sur les cultures?

**PAR M. DENIS TALBOT:**

1265

Pour l'instant, les pratiques, c'est vraiment d'araser les structures à un mètre (1 m) en dessous du sol, du niveau du sol.

**PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

1270

Merci.



**PAR LE PRÉSIDENT:**

1275 Monsieur Hervieux, vous pouvez rester là si vous avez d'autres questions, je vais inviter les autres participants, et j'ai personne d'autres sur ma liste pour entendre des questions d'éclaircissement.

1280 On va poursuivre encore un peu la discussion, comme on l'a fait jusqu'à présent, c'est pour ça qu'on pose beaucoup de questions. Nous, on a beaucoup de choses, beaucoup à éclaircir, mais je souhaiterais que les questions proviennent davantage de l'auditoire.

Je vous invite aussi à vous inscrire au registre parallèle que nous avons ouvert tout à l'heure pour recevoir vos propositions.

1285 Donc monsieur Hervieux, je suis sûr que vous êtes pas à court de question, et je vous invite à en poser une autre.

**PAR M. GASTON HERVIEUX:**

1290 Merci beaucoup. Je l'adresse à Hydro-Québec. Concernant les réseaux de distribution, dans les premiers projets éoliens, on parlait de surcharge...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1295 Mais là, on s'adresse au projet Gros-Morne!

**PAR M. GASTON HERVIEUX:**

1300 Oui, toujours. Je parle dans les premiers projets d'éoliens, on parlait déjà d'une surcharge possible, compte tenu de l'utilisation des réseaux dont on avait déjà une charge qui faisait le tour puis qui revenait, puis qui avait pas été utilisée tel que ça avait été prévu dans le passé.

1305 C'est qu'on n'utilisait pas semble-t-il à plein rendement le courant qui était envoyé. Alors si on arrivait avec des surplus – bien, des surplus! – des ajouts d'électricité par les projets éoliens, alors il fallait se poser la question jusqu'où on pouvait aller pour ajouter de l'électricité sur le réseau.

1310 À partir de ça, ma question, c'est la suivante! Est-ce que les réseaux actuellement sont surchargés et existe-t-il des normes concernant le rayonnement, parce que je crois qu'on parle de champs magnétiques ou autrement, de distances entre les habitations et expliquer si...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1315 Mais votre question?

**PAR M. GASTON HERVIEUX:**

1320 Bien c'est ça, d'expliquer finalement si les réseaux sont surchargés actuellement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1325 OK. Il faut les prendre une par une, il y a plusieurs questions, c'est pour ça que j'essaie vraiment de focuser sur la question. Parce qu'il y a trop de questions qu'on peut soulever par la suite, puis si on veut les prendre une par une, il faut les prendre une par une.

Donc du côté d'Hydro-Québec, la question était – je l'ai perdue!

**PAR M. GASTON HERVIEUX:**

1330 En fin de compte, c'est qu'il y a des réseaux qui font le tour, et on a branché des parcs industriels éoliens sur le réseau jusqu'à maintenant. Avant qu'on commence les projets éoliens, on avait fait une certaine évaluation pour dire qu'il y avait comme une limite à charger les réseaux. Mais on se demande aujourd'hui où en est-on avec la charge des réseaux?

1335 Est-ce que les lignes sont-elles surchargées actuellement?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1340 Où en est-on avec la charge des réseaux?

**PAR M. ÉRIC CHAÎNÉ:**

1345 En cours d'appel d'offres, la procédure d'Hydro-Québec veut qu'on informe les intéressés à soumissionner des capacités disponibles sur le réseau. Je crois que c'est ce à quoi réfère monsieur Hervieux.

1350 Donc nous avons fourni quels sont en centaines de mégawatts les capacités disponibles qui sont sur le réseau, de façon à ce que les promoteurs obtiennent un signal de prix et puissent localiser leurs projets aux endroits où la capacité est disponible et peuvent se raccorder au réseau à plus faible coût.

1355 Maintenant, lorsqu'on retient un parc éolien, qu'on conclut un contrat, qu'on le fait approuver, et qu'on raccorde le parc, on le raccorde à la pleine puissance du parc.

Donc les réseaux ne sont pas surchargés.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1360 OK. Excusez-moi, c'est parce que je voyais le caméraman filmer en arrière des tables les  
représentants du BAPE, donc je voulais juste rappeler que c'était pas permis. OK, c'est beau.  
Le rappel est fait.

Monsieur Hervieux, avez-vous une autre question?

1365

**PAR M. GASTON HERVIEUX:**

1370 Oui. Si le réseau n'est pas surchargé actuellement, est-ce qu'il y a une limite à le  
charger? Est-ce qu'on est sur le point d'atteindre cette limite-là? Qu'est-ce que vous anticipez  
encore qu'on peut rajouter sur les lignes actuelles avant d'être obligés d'en construire?

Et, sous-question, est-ce qu'on prévoit de construire d'autres lignes de réseau dans le  
contexte des développements de parcs industriels éoliens, toujours dans la région?

1375 **PAR M. ÉRIC CHAÎNÉ:**

La capacité de parcs éoliens, de raccordements de mégawatts éoliens prévue est  
présentement, dans l'Est du Québec, on prévoit accorder environ mille huit cents mégawatts  
(1800 MW).

1380

Donc le réseau a la capacité pour accueillir mille huit cents mégawatts (1800 MW) de  
parcs éoliens additionnels.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1385

OK, merci beaucoup.

J'avais une question pour le promoteur concernant les milieux humides et la perte des  
habitats.

1390

On sait que le projet va toucher près de cinq pour cent (5 %) du territoire, ça correspond  
quand même à trois cent soixante-cinq hectares (365 ha). Donc j'aimerais savoir si vous avez  
prévu des mesures de compensation des pertes des habitats, des milieux humides, des boisés?

1395 **PAR M. LUC LEBLANC:**

Je demanderais à madame Nathalie Leblanc de bien vouloir répondre à la question, mais  
je veux bien la préciser.

Donc est-ce qu'on a prévu des mesures d'atténuation pour...

1400

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Des mesures de compensation.

1405

**PAR M. LUC LEBLANC:**

De compensation, considérant qu'on pourrait entrer dans des milieux humides?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1410

Oui.

**PAR M. LUC LEBLANC:**

1415

OK, madame Leblanc.

**PAR Mme NATHALIE LEBLANC:**

1420

Monsieur le Président, madame la Commissaire, monsieur le Commissaire, en fait, si je comprends bien, effectivement, vous voulez savoir s'il y a des mesures de compensation ou d'atténuation pour la perte de milieux humides?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1425

Oui. Par exemple, si vous détruisez un milieu humide de deux hectares (2 ha), est-ce que vous en compensez par en rendre un autre intouchable d'une superficie de deux-trois (2-3) fois plus?

**PAR Mme NATHALIE LEBLANC:**

1430

Bien, en fait, monsieur, comme c'est mentionné dans l'étude d'impact, les milieux humides sont évités par le projet. Donc il y aura pas de perte de milieux humides, donc il y aura pas évidemment de compensation, puisqu'il n'y a pas de perte de milieux humides.

1435

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça m'a fait sursauter un peu quand vous avez fait votre présentation hier, concernant les milieux humides évités, puisque vous allez traverser une vingtaine de cours d'eau?

1440 **PAR Mme NATHALIE LEBLANC:**

Au niveau des traverses de cours d'eau, il va y avoir une caractérisation de chacune de ces traverses-là qui va être faite avant la construction du parc éolien.

1445 On va s'assurer qu'il y ait pas de frayères qui soient situées en aval du ponceau ou du pont requis. Donc tout ça pour éviter les impacts sur le milieu aquatique.

Donc encore une fois, il devrait pas y avoir de perte d'habitats et effectivement pas de mesure de compensation associée.

1450

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Du côté de la forêt, quand même il va y avoir un déboisement, et cette forêt-là ne pourra pas être récoltée à nouveau?

1455

**PAR Mme NATHALIE LEBLANC:**

Au niveau de la ressource forestière?

1460 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui.

**PAR Mme NATHALIE LEBLANC:**

1465

Bien, je voudrais vous mentionner déjà en partant que la ressource forestière est une ressource renouvelable, donc après un certain nombre d'années qui est, j'en conviens, peut être plusieurs années, il pourra y avoir de nouveau de la récolte.

1470 Mais effectivement, le déboisement va créer à court ou à moyen termes une certaine perte d'habitats. Ce déboisement-là couvre cinq pour cent (5 %) du territoire du parc éolien.

1475 C'est un chiffre qui est surestimé en fait parce qu'encore une fois, on tient compte du pire scénario, donc on tient compte des superficies d'un mètre par un mètre (1 m x 1 m) à chaque éolienne, ce qui est un maximum et dans la réalité, ça peut être beaucoup moins.

On a aussi les données qui sont utilisées pour faire ce calcul-là sont des données qui tiennent pas compte de la présence actuelle des chemins sur le territoire.

1480 Donc toutes les superficies actuellement utilisées par des chemins sont considérées comme des superficies forestières, donc c'est des superficies qu'on n'aura pas à couper de nouveau.

Il y a également un effort qui est fait pour harmoniser avec l'industrie forestière, donc ça minimise encore le déboisement.

1485

**PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. D'ailleurs j'ai remarqué dans l'étude d'impact qu'on parlait d'une superficie de cent par cent (100 m x 100 m) alors qu'hier et aujourd'hui, on a parlé de soixante par soixante (60 m x 60 m), c'est ça?

1490

**PAR M. LUC LEBLANC:**

Oui. Monsieur le Président, le bail qu'on a avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune est de cent mètres par cent mètres (100 m x 100 m). Le déboisement utilisé pour la construction de l'éolienne est soixante mètres par soixante mètres (60 m x 60 m).

1495

Il peut y avoir un déboisement supplémentaire, par exemple dans des situations bien précises où une pale devrait – on déboiserait uniquement par exemple le tour de la pale lorsqu'on vient installer le rotor pour avoir l'espace suffisant.

1500

Mais règle générale, c'est soixante mètres par soixante mètres (60 m x 60 m) qui est déboisé.

1505

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc c'est un changement par rapport à l'étude d'impact quand même?

**PAR M. LUC LEBLANC:**

1510

On va vérifier. Je vais vérifier vraiment qu'est-ce qu'on a identifié dans l'étude d'impact et comment on l'a présenté.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1515

Le bois, lui, va être acheminé à quel endroit?

**PAR M. LUC LEBLANC:**

1520

Le bois, je demanderais, pour être sûr de fournir la bonne réponse, je demanderais à madame Jeanne Gaudreault de bien vouloir répondre.

**PAR Mme JEANNE GAUDREULT:**

1525 Monsieur le Président, en ce qui concerne la destination des bois, que ce soit des bois feuillus ou résineux, lorsque nous recevrons l'autorisation pour déboiser, alors ce sera des permis qui seront émis par le MRNF secteur Forêt, ces derniers vont nous attirer l'industriel à qui nous devons acheminer nos bois.

1530 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien. Mais du côté du pied de l'éolienne, vous avez parlé hier que vous laissez la repousse, c'est ce que j'ai compris.

1535 Est-ce que ça veut dire qu'ultimement, il y aurait de la forêt qui repousse au pied de l'éolienne?

**PAR M. LUC LEBLANC:**

1540 Oui, effectivement. La forêt peut repousser au pied de l'éolienne. En fait, on remet la terre végétale sur le pied de l'éolienne afin que la végétation puisse reprendre.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1545 Et vous contrôlez pas les repousses avec un herbicide quelconque?

**PAR M. LUC LEBLANC:**

1550 Pas du tout.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous laissez ça en friche?

1555 **PAR M. LUC LEBLANC:**

Oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1560 C'est nouveau?

**PAR M. LUC LEBLANC:**

1565 Non, c'est toujours de cette manière-là qu'on a procédé. D'ailleurs, je pourrais même vous présenter une photo qui témoigne de cela.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1570 Si elle est pas loin! Monsieur Talbot!

**PAR M. DENIS TALBOT:**

1575 C'est juste pour mon information personnelle. On parle après le démantèlement ou pendant l'exploitation?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1580 C'est une bonne précision. Moi, je parlais durant l'exploitation, c'est pour ça que j'ai sourcillé, pour savoir si c'était nouveau.

Mais est-ce que c'est différent l'un de l'autre?

**PAR M. LUC LEBLANC:**

1585 Non. Je vais transférer la réponse à madame Jeanne Gaudreault afin de poursuivre.

**PAR Mme JEANNE GAUDREULT:**

1590 En ce qui concerne la forêt publique, nous devons procéder au reboisement seulement lors du démantèlement des éoliennes.

1595 Par contre, suite à l'érection des éoliennes, la terre végétale qui a été mise de côté va être ramenée jusqu'à près de la base de l'éolienne, entre cinq (5 m) et huit mètres (8 m). On se garde un cinq (5 m) à huit mètres (8 m) de rayon autour de l'éolienne, afin de pouvoir manoeuvrer pour la maintenance de l'éolienne.

1600 Donc il y aura pas de reboisement sur la terre végétale, mais les espèces pionnières, comme de l'épilobe, la verge d'or, l'aulne, la framboise vont reprendre possession des lieux.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup.





**PAR M. MARTIN PROULX:**

1650 Dans le fond, c'est un éclaircissement que je veux avoir suite à la dernière réponse  
obtenue à ma question.

Je reviens sur la notion de rentabilité du projet. Le choix d'implanter cent quarante et une  
(141) éoliennes correspondrait, si j'ai bien compris, non pas à l'exploitation optimale du territoire  
1655 ni aux objectifs de rentabilité de l'entreprise, mais essentiellement aux besoins d'énergie  
commandés par Hydro-Québec. Dans le fond, on a fait le calcul simpliste, qui m'apparaissait  
simpliste, de dire cent quarante et une (141) éoliennes multiplié par un point cinq (1,5 MW) –  
j'oublie l'unité de mesure – mégawatts, donc correspond à la demande d'Hydro-Québec.

1660 J'aimerais comprendre davantage cette dimension-là, parce que je comprends mal, si on  
a une commande fixe d'énergie et qu'on aille avec le nombre précis d'éoliennes, il me semble  
qu'un promoteur devrait se garder une marge de manoeuvre sur un nombre d'éoliennes  
supplémentaires ou un taux d'efficacité ou d'exploitation des éoliennes.

1665 J'aimerais juste comprendre la mécanique qui permet au promoteur d'arriver à cent  
quarante et une (141) éoliennes exactement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1670 Donc monsieur Leblanc, pourquoi cent quarante et une (141) et non cent quarante-trois  
(143)?

**PAR M. LUC LEBLANC:**

1675 J'irais pour dire, cent quarante-trois (143), c'est qu'il y a plus de place! Donc je  
transférerais votre question, monsieur le Président, à monsieur Normand Bouchard, afin  
d'apporter les précisions.

**PAR M. NORMAND BOUCHARD:**

1680 Monsieur le Président, madame la Commissaire, monsieur le Commissaire! En fait, ce  
qu'il faut comprendre – il faut que je fasse attention avec les dates – Hydro-Québec est allée en  
appel d'offres en 2003, 2004, et là, à ce moment-là, on a cherché sur le territoire du Québec, on  
a posé des mâts et tout ça et on a découvert des sites où c'était possible d'installer des  
1685 éoliennes.

Donc à notre première analyse, on a regardé le site de Gros-Morne, on a pris des mâts  
de mesures et tout ça et on a déterminé que le potentiel était d'installer cent quarante et une  
(141) éoliennes à ce moment-là.

1690

Donc on a fait une proposition à Hydro-Québec en disant, nous sommes prêts à faire l'installation des éoliennes à Gros-Morne à tel prix et à telle date dans le processus d'appel d'offres.

1695 On a exposé ça à Hydro-Québec et Hydro-Québec nous a choisis pour réaliser le projet de cette capacité-là. Et dans le contrat, il y a une obligation de notre part de réaliser le projet à cette capacité-là et au facteur d'utilisation qu'on a avancé à Hydro-Québec.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1700

Merci. Monsieur Proulx.

**PAR M. MARTIN PROULX:**

1705

Donc en complément, le taux d'utilisation, le taux d'exploitation dont le promoteur fait part sont établis comment? Sur une moyenne, basés sur leur expérience antérieure, sur une moyenne établie par les manufacturiers d'éoliennes, sur les mesures de vents qu'on a effectuées? Juste pour comprendre.

1710

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous parlez des taux d'utilisation...

**PAR M. MARTIN PROULX:**

1715

Des éoliennes. Si on dit qu'on doit livrer telle quantité d'énergie à Hydro-Québec, on a cent quarante et une (141) éoliennes, on l'a basée sur un taux d'exploitation qui est basé sur quoi exactement?

1720

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Leblanc.

**PAR M. LUC LEBLANC:**

1725

Oui monsieur le Président, je demanderais à monsieur Francis Pelletier de bien vouloir répondre à la question s'il vous plaît.

**PAR M. FRANCIS PELLETIER:**

1730

Monsieur le Président, donc je comprends bien la question, c'est comment qu'on fait pour établir ou pour arriver à un taux d'efficacité ou un facteur d'utilisation d'environ trente-cinq pour cent (35 %).

1735 En fait, c'est le travail que Hélimax Énergie accomplit. La façon de faire, c'est qu'on installe ce qu'on appelle des mâts de mesures, vous connaissez le territoire évidemment, vous avez vu plusieurs mâts de mesures. En fait, il y a onze (11) mâts de mesures qui ont été installés pour mesurer sur une longue période de temps le régime de vents, le potentiel éolien sur place.

1740 Hélimax recueille ces données-là, fait le contrôle de qualité de ces données-là, vérifie la climatologie de ces données-là, c'est-à-dire vérifie si la dernière année qu'on a mesurée, est-ce qu'elle est représentative du long terme ou pas! On fait des ajustements qu'il faut, on utilise des logiciels spécialisés qui permettent de faire ce qu'on appelle une carte des vents, ce que monsieur Leblanc a présenté à plusieurs occasions.

1745 Et avec cette carte des vents là, bien, ça nous permet de calculer la production énergétique estimée à long terme par chacune des éoliennes.

1750 On a un autre logiciel qui nous permet de calculer le taux de pertes dues au sillage comme on vous a parlé précédemment. Tout ça mis en ligne de compte, bien, on arrive à une production estimée moyenne pour les vingt (20) prochaines années.

Donc je sais pas si ça répond à la question.

1755 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Haemmerli, vous aviez un point additionnel sur cette question?

**PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

1760 En complément d'information que je vais aller chercher auprès de monsieur Chaîné d'Hydro-Québec!

1765 Quand je paie ma facture d'électricité, je paie des kilowattheures. J'imagine que dans l'entente, vous avez un prix d'achat aussi à l'énergie et non à la puissance.

Alors comment se fait-il que l'appel d'offres porte sur la puissance?

**PAR M. ÉRIC CHAÎNÉ:**

1770 Effectivement, au contrat, on a une puissance contractuelle qui correspond à la puissance installée de deux cent onze mégawatts (211 MW) du parc éolien, mais tout le paiement ou l'achat d'électricité se fait sur la base d'énergie. Puisqu'avec l'énergie éolienne, on ne peut pas compter sur de la puissance garantie. Contrairement à d'autres types d'achat, on achète de la puissance et de l'énergie; dans l'éolien, on n'achète que de l'énergie.

1775

Le prix est défini au contrat et pour chaque mégawattheure qui n'est pas produit par Cartier, il y a des pénalités qui sont prévues.

1780 **PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

Donc vous avez des exigences aussi en termes d'énergie au contrat?

1785 **PAR M. ÉRIC CHAÎNÉ:**

Tout à fait, oui.

**PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

1790 Et qui correspondent à peu près au rendement moyen dont on nous a parlé?

**PAR M. ÉRIC CHAÎNÉ:**

De l'ordre de trente-cinq pour cent (35 %), oui.

1795

**PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

Merci.

1800 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça va, monsieur Proulx?

**PAR M. MARTIN PROULX:**

1805

Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1810 J'avais une question supplémentaire pour le promoteur. Il y a combien d'éoliennes en terrain privé?

**PAR M. LUC LEBLANC:**

1815

Monsieur le Président, il y a cinq (5) éoliennes en territoire privé.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1820 Ça correspond à combien d'hectares pour être admissible à la redevance de trente-cinq dollars (35 \$)?

1825 Dans le fond, ce que j'aimerais établir, parce que j'ai essayé de remonter le soixante-deux mille deux cent dix-neuf (62 219 \$) et des poussières pour voir par rapport aux cinq (5) éoliennes comment est-ce que ça représentait, puis j'ai pas été capable de le retrouver.

Donc j'aimerais que vous me disiez, à partir de comment, avec les cinq (5) éoliennes, on peut remettre soit l'équivalent de soixante-deux mille dollars (62 000 \$)?

**PAR M. LUC LEBLANC:**

1830 C'est une question que je désirerais prendre en délibéré et vous fournir une réponse probablement par écrit, toute détaillée.

1835 Un élément de réponse! Il y a cinq (5) éoliennes effectivement en territoire privé, par contre on a signé des options avec plus de propriétaires qui vont accueillir ces éoliennes-là.

1840 Donc on a, si je me souviens bien, autour de tout près d'une trentaine de propriétaires qui ont signé des options avec nous, et pendant les vingt (20) années d'exploitation du parc, on va verser à ces propriétaires-là, qu'il y ait des éoliennes sur leur terre ou qu'il y en ait pas, qu'il y ait des chemins ou qu'il y en ait pas, qu'il y ait des lignes ou qu'il y en ait pas, on va verser une contribution de trente-cinq dollars (35 \$) de l'hectare pour chacun des propriétaires qui auront signé avec nous.

1845 Donc vous comprendrez que le nombre total d'hectares affectés, il faudrait que je regarderais et que je vous fournirais la réponse par écrit.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1850 Dans le fond, vous comprenez l'esprit de ma question qui est d'obtenir le tableau détaillé des redevances qui sont remises aux propriétaires privés. Un peu comme on peut le retrouver pour le ministère des Ressources naturelles qui est, je me souviens plus du montant exact, mais le tableau était assez simple à comprendre. C'est ça l'esprit. Ça fait que dans les prochains jours?

**PAR M. LUC LEBLANC:**

1855 Si l'esprit de votre question est celle-ci, j'ai une présentation qui détaille l'ensemble des redevances qui sont données aux propriétaires.

1860 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui. D'ailleurs, on va se revoir demain, après-demain, si vous l'avez, on peut le faire là-bas, il y a pas de problème.

1865 **PAR M. LUC LEBLANC:**

Parfait.

1870 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup.

Maintenant, madame Bigué, vous aviez une question additionnelle?

1875 **PAR LA COMMISSAIRE BIGUÉ:**

Oui. Compte tenu des projets passés et des projets futurs, des projets d'éoliennes, est-ce que Cartier a examiné les effets cumulatifs sur le plan du paysage pour la Gaspésie? Est-ce que vous avez abordé ce sujet?

1880

**PAR M. LUC LEBLANC:**

Madame Bigué, j'aimerais demander à monsieur François Tremblay de bien vouloir répondre à la question.

1885

**PAR M. FRANÇOIS TREMBLAY:**

Merci monsieur Leblanc. Monsieur le Président, madame et monsieur les Commissaires! Ça fait partie de la directive donc de considérer effectivement l'impact cumulatif.

1890

Il y a deux (2) façons de considérer l'impact cumulatif jusqu'à maintenant dans ce qu'on a comme outil. Il y a ce qu'on appelle la covisibilité, c'est-à-dire à partir de certains points de vue, dans quelle mesure on va voir plusieurs parcs éoliens à la fois.

1895

Alors dans l'étude d'impact, il y a un passage là-dessus. Dans le cas présent, étant donné les visibilitées puis la topographie, il y a très peu de situations où on va voir, à partir d'un point de vue, dans un même axe, plusieurs parcs éoliens.

1900

Il va être possible à quelques points de vue peut-être d'avoir, en se tournant, voir un parc puis voir un autre, mais ce serait assez surprenant dans le cas de celui de Gros-Morne.

L'autre façon de considérer l'impact cumulatif, c'est par les séquences de défilement lorsqu'on prend la route 132, combien de temps va durer la visibilité du Parc de Gros-Morne et par la suite, combien de temps va durer la visibilité d'un autre parc.

1905

Et au terme du trajet par exemple que constitue le tour de la Gaspésie pour les touristes, il y aurait combien de ces séquences-là qui feraient le trajet! On l'a évalué dans l'étude d'impact, on a donné des chiffres qui, par rapport aux gens qui circulent sur la route 132, pour le Parc de Gros-Morne, on est capable évidemment de faire cette addition-là avec les parcs de Cartier.

1910

Pour l'instant, les autres parcs des autres développeurs, évidemment on ne connaît pas les configurations des autres projets, donc on n'est pas en mesure de faire des cartes de visibilité de ces projets-là.

1915

Donc ce serait au terme évidemment de la construction des autres projets que ce serait possible d'évaluer cette vue séquentielle là. Pour l'instant, on est en mesure de le faire pour les projets de Cartier.

**PAR LA COMMISSAIRE BIGUÉ:**

1920

Est-ce que le ministère des Ressources naturelles a des directives ou des guides d'analyses sur les effets cumulatifs?

**PAR M. DANICK BOULAY:**

1925

Tout d'abord, au niveau du principe de covisibilité, ce principe-là est amené dans notre Guide de réalisation d'une étude pour l'intégration et l'harmonisation d'un parc éolien.

1930

Pour ce qui est spécifiquement des impacts cumulatifs, cet aspect-là est amené après le premier appel d'offres et là, je m'explique. Il y a eu le premier appel d'offres avec tous les parcs qui ont été retenus, les projets qui ont été retenus sur le territoire de la Gaspésie et de la MRC de Matane.

1935

Maintenant, après le premier appel d'offres, il y a eu d'autres décisions de faire d'autres appels d'offres; on a eu récemment le deuxième appel d'offres pour la fourniture de deux mille mégawatts (2000 MW) et aussi d'autres appels d'offres qui sont à venir. Et là, l'aspect d'impacts cumulatifs, c'était non plus juste une question de covisibilité mais d'une surcharge de parcs éoliens sur le paysage sur le territoire.

1940

Alors c'est assez différent. Il faut démêler vraiment l'aspect d'impacts cumulatifs et de covisibilité.



**PAR LA COMMISSAIRE BIGUÉ:**

1945 Avez-vous des références, des documents à donner là-dessus?

**PAR M. DANICK BOULAY:**

1950 Il y a un document récent au niveau des impacts cumulatifs que personnellement au ministère, on n'a pas pris connaissance encore. Il y a un consultant qui a été mandaté pour aider le ministère, consultant spécialiste dans ce domaine-là.

1955 Le document en question est disponible ou sera prochainement sur le site Internet. Je pourrais fournir l'adresse pour y accéder.

**PAR LA COMMISSAIRE BIGUÉ:**

Parfait, merci beaucoup.

1960 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup.

1965

---

**GASTON HERVIEUX**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1970 Maintenant, j'inviterais notre dernier intervenant jusqu'à présent, monsieur Gaston Hervieux.

1975 J'avise les autres intervenants, les autres participants à l'audience qu'à moins qu'ils ne s'inscrivent dans quelques minutes, le premier registre va se fermer et nous recevrons les propositions concernant le deuxième registre. Jusqu'à date, on a une proposition. Donc j'inviterai par la suite cette personne-là à venir nous faire une proposition et après ça, on va faire une pause.

1980 Donc là, je vois qu'il y a personne qui se lève pour s'inscrire à nouveau au registre?

**PAR M. GASTON HERVIEUX:**

Bien, pour la proposition, peut-être.

1985 **PAR LE PRÉSIDENT:**

On va vous permettre de pouvoir faire une proposition, mais il faut que vous vous inscriviez au registre tout de suite après vos questions.

1990 Quelle est votre question, monsieur Hervieux?

**PAR M. GASTON HERVIEUX:**

1995 La question s'adresse à Hydro-Québec. Dans un contexte où un parc industriel éolien est en amende parce qu'il produit pas assez, on anticipe qu'il y a des éoliennes de plus dans son projet, donc c'est peu probable que ça se produise, mais c'est pas impossible.

2000 Par contre, s'il produit plus, ce que je demande à Hydro-Québec, est-ce qu'il sera payé pour les surplus?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2005 Donc vous demandez si le projet de Gros-Morne, parce qu'on est toujours dans le projet de Gros-Morne, produit plus que deux cent onze mégawatts (211 MW)?

**PAR M. GASTON HERVIEUX:**

Exactement, est-ce qu'il sera payé pour les surplus?

2010 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce qu'il sera payé?

**PAR M. ÉRIC CHAÎNÉ:**

2015 Le promoteur n'a pas le droit d'installer plus que deux cent onze mégawatts (211 MW) de puissance installée et il y a une clause dans le contrat aussi qui prévoit que le promoteur n'est pas payé si la production du parc excède deux cent onze mégawatts (211 MW).

2020 Maintenant, en termes d'énergie, je vous ai mentionné tout à l'heure, un peu plus tôt, qu'il y avait également une quantité d'énergie contractuelle annuelle; le promoteur est payé le plein prix prévu au contrat jusqu'à concurrence de cent vingt pour cent (120 %) de cette énergie contractuelle. Au-delà, le prix baisse environ du tiers (1/3), c'est-à-dire baisse du deux tiers (2/3) et correspond environ au tiers (1/3) du prix de l'énergie.

2025

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Avez-vous une autre question, monsieur Hervieux?

2030 **PAR M. GASTON HERVIEUX:**

Oui, dans le même contexte. Je sais pas si j'ai bien compris sa réponse.

2035 Est-ce que ça signifie, par exemple, que s'il produit plus en termes d'énergie, que le deux cent onze mégawatts (211 MW), qu'il va avoir un crédit, puis s'il produit moins, on compensera?

Y a-t-il une clause dans ce sens-là ou si c'est vraiment perdu? Ça se perd tu en quelque part? Est-ce qu'il l'envoie pareil sur la ligne ou il s'arrange pour pas l'envoyer?

2040 **PAR M. ÉRIC CHAÎNÉ:**

C'est-à-dire qu'Hydro-Québec, lors de l'acceptation du parc éolien, s'assure qu'il n'y a pas plus que deux cent onze mégawatts (211 MW) d'installés. Hydro-Québec refuserait la mise en service d'un parc éolien qui dépasserait sa puissance contractuelle.

2045 Et en cours d'exploitation du parc éolien, Hydro-Québec a le droit de refuser de prendre livraison, si la puissance excède deux cent onze mégawatts (211 MW).

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2050 OK, voilà.

**PAR M. ÉRIC CHAÎNÉ:**

2055 Il n'y a pas de formule de compensation, de "banking" où est-ce qu'un promoteur pourrait accumuler des surplus pour amoindrir son manque d'énergie annuel.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2060 OK.

**PAR M. GASTON HERVIEUX:**

J'ai une question.

2065 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vais vous en permettre trois (3), qu'en pensez-vous?

**PAR M. GASTON HERVIEUX:**

2070

Bien, si vous voulez. Il existe à Hydro-Québec un programme pour le citoyen. Par exemple, vous, demain matin, vous décidez que vous faites affaire avec Hydro-Québec pour envoyer le surplus d'électricité suite à un système éolien personnalisé que vous avez installé chez vous et le compteur marche dans les deux (2) sens.

2075

Vous cumulez des surplus et quand vous produisez pas assez, vous devrez reprendre de l'énergie, alors on compensera.

2080

Mais par contre, pour les surplus, comment expliquer que si par exemple un citoyen aurait une éolienne assez puissante pour se retrouver réellement avec des surplus au bout de deux (2) ans, est-ce que réellement il les perd, ses surplus, avec Hydro-Québec, s'il les a envoyés sur la ligne? Il les perd tu vraiment ou il y a – comment ça fonctionne?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2085

Là, on est toujours dans le projet Gros-Morne.

**PAR M. GASTON HERVIEUX:**

2090

Bien, c'est qu'on parle d'une alternative éventuelle, parce que c'est une possibilité, oui, qu'un jour les citoyens, parce que vous parliez qu'un parc peut fermer avant terme, s'il y a une politique gouvernementale qui dit...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2095

C'est correct, disons que là, c'est la dernière question.

Monsieur Chaîné, est-ce que vous avez une réponse?

2100

**PAR M. ÉRIC CHAÎNÉ:**

Oui. Effectivement, Hydro-Québec a mis en place un programme d'autoconsommation ou autoproduction par lequel les abonnés résidentiels peuvent s'installer un système d'énergie renouvelable et diminuer leur facture d'électricité.

2105

Il y a un principe qui veut qu'il s'agit d'un système ou d'un programme qui permet de réduire la consommation d'électricité des ménages. Ce n'est pas un programme de vente d'électricité mais bien un système pour réduire la consommation.

2110

Donc au bout d'une période de deux (2) ans, s'ils ont des surplus accumulés, les surplus sont perdus.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

OK, merci beaucoup.

2115

**PAR M. GASTON HERVIEUX:**

Merci.

2120

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui monsieur Leblanc.

**PAR M. LUC LEBLANC:**

2125

Monsieur le Président, juste une petite précision! J'imagine que monsieur Chaîné voulait mentionner deux cent onze point cinq mégawatts (211,5 MW) et non deux cent onze mégawatts (211 MW).

2130

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous l'accorde! Je voulais pas dire le point cinq (0,5 MW), mais je vous l'accorde, c'est important.

2135

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc le premier registre est fermé et j'inviterais monsieur Martin Proulx à venir nous faire le libellé de sa proposition.

2140

On ne la discute pas, on la reçoit. C'est une proposition qui est en lien direct avec le projet à Gros-Morne.

Par la suite, on va prendre une pause, à moins qu'il y ait une autre personne qui s'inscrive au registre.

2145

Donc on va prendre votre proposition de bonification au projet.

**PAR M. MARTIN PROULX:**

2150

Monsieur le Président, pourrais-je me permettre de formuler une demande? S'il y a pas beaucoup plus de requérants pour ce qui est de faire des propositions, est-il possible de prendre la pause avant que je formule ma demande, ce qui me permettrait peut-être de la préciser et de la libeller de façon plus adéquate?

2155 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Mais vous êtes conscient en même temps qu'il y aura, ça va être plus difficile à la fois pour le promoteur et les personnes-ressources de pouvoir commenter séance tenante. Mais on peut faire ça aussi. Donc il y a pas de problème.

2160

On peut faire deux (2) pauses aussi, on va s'ajuster. L'important, c'est un projet pilote, puis l'important, c'est pas de trouver, comment je pourrais dire ça, c'est de trouver une proposition qui peut être mise de l'avant si c'est possible; et si c'est pas possible, bien, c'est de connaître pourquoi c'est pas possible sans commenter ou sans qualifier.

2165

Par la suite, vous aurez le loisir quand vous écrirez votre mémoire pour venir nous dire votre opinion en deuxième partie de l'audience publique, à ce moment-là vous allez avoir plus d'informations pour faire d'autres propositions si nécessaire.

2170

Donc regardez, moi, il y a pas de problème. On va faire ça aussi pour le deuxième intervenant.

Donc je vous invite à prendre une pause de dix (10) minutes, je la fais courte, parce que si on doit en faire une deuxième, on aura encore du temps pour pouvoir en discuter.

2175

**PAR M. MARTIN PROULX:**

Je vous remercie monsieur le Président.

2180 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci et bienvenue.

2185

---

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

---

**REPRISE DE LA SÉANCE**  
**PROPOSITIONS DE BONIFICATION**  
**MARTIN PROULX**

2190

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2195

Donc nous entamons la dernière partie de l'audience de la partie de la première audience.

Donc on entendrait monsieur Martin Proulx concernant une proposition de bonification au projet.

2200

Monsieur Proulx, est-ce que vous pourriez nous faire le libellé de votre proposition?

**PAR M. MARTIN PROULX:**

2205

Avec plaisir, monsieur le Président. Si vous me permettez, en guise de préambule, j'aimerais quand même rappeler à la Commission comme au promoteur que notre organisation ainsi que moi-même en tant qu'individu n'avons aucun préjugé défavorable par rapport au développement d'un projet éolien dans la région.

2210

Je l'ai dit d'entrée de jeu, que nous sommes une destination verte qui va favoriser ce genre d'énergie, donc dans cet esprit-là, notre position n'est pas de porter préjudice ou d'entraver le développement de ce projet.

2215

Toutefois, bien que je me sens un peu comme David face à Goliath, je crois qu'il y a possibilité peut-être d'apporter des éclaircissements et de bonifier justement la démarche dans laquelle nous sommes engagés actuellement.

2220

Et j'aurais aimé donc proposer que le promoteur, de vérifier l'ouverture du promoteur à s'engager à tenir, je dirais, une vraie consultation cette fois-ci sur l'impact visuel que le projet va avoir dans son développement tel qu'il est présenté actuellement.

2225

Et quand je dis une réelle consultation, c'est que je souhaiterais que par une entreprise tierce, autant les usagers que les résidents, que les villégiateurs occasionnels ou réguliers qui seront affectés par ce développement éolien puissent être consultés de façon, un, à pouvoir – qu'on puisse déterminer l'impact réel qu'a sur ces individus le développement éolien, et toujours en termes d'impact sur le paysage ou d'impact sonore, peu importe, selon les préoccupations.

2230

Et peut-être d'arriver aussi à pondérer auprès de ces différentes populations touchées par ce projet, l'importance ou les paramètres qui devraient être pris en compte par le promoteur dans son plan d'implantation.

Est-ce que mon libellé est clair?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2235

Il est très très clair. Je prends beaucoup de notes sur votre libellé, pour être sûr de demander la bonne chose au promoteur tout d'abord.

2240

Est-ce que vous avez cette ouverture-là à tenir une réelle, entre guillemets, consultation?

Comment vous réagissez par rapport à ça?

On peut aussi prendre une autre pause pour que vous puissiez en parler.

2245

**PAR M. LUC LEBLANC:**

Bien, monsieur le Président, c'est un peu ça que je pensais, de la manière que ça allait fonctionner, qu'on allait recevoir les propositions, qu'on allait pouvoir se consulter et après ça, émettre nos commentaires ou nos réponses sur la proposition.

2250

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui. Regardez, l'important, on l'a dit, l'objectif, c'est de favoriser l'insertion du projet s'il est accepté par un décret gouvernemental.

2255

Donc dans le fond, c'est pas de revirer au complet le projet, c'est d'apporter des pistes de bonification.

2260

La première piste de bonification qui nous est proposée ce soir, c'est celle-ci.

Maintenant, j'aimerais, avant de prendre la pause, tant qu'à faire un petit caucus, on pourrait prendre la deuxième proposition de bonification. On va vous laisser le temps, si c'est dix (10) minutes, ce sera dix (10) minutes, si c'est vingt (20) minutes, ce sera vingt (20) minutes, on va vous laisser le temps de faire un petit caucus ensemble pour que vous nous reveniez avec des commentaires.

2265

**PAR M. LUC LEBLANC:**

Est-ce que la question que monsieur Proulx a posée, est-ce qu'elle va nous être fournie par écrit, bien détaillée, ou c'est ce qu'on a pris comme note?

2270



**PAR LE PRÉSIDENT:**

2275 Regardez, je vais demander à une analyste ici de l'écrire, on va la projeter à l'écran au retour de la pause pour s'entendre sur un libellé. C'est pour ça que je prenais des notes tantôt.

2280 Moi, les notes que j'ai prises, c'est si le promoteur aurait une ouverture à tenir une réelle consultation sur l'impact visuel en consultant les usagers, les résidents, les utilisateurs, et qu'il y ait une pondération de certains paramètres.

Donc là, vous pourriez regarder. On peut demander après ça des points d'éclaircissement s'il y a des points à éclaircir.

2285 Et sur cette question, on y reviendra tantôt, sur cette question, quand on va revenir de la pause, je vais demander, la MRC n'est pas là, mais on a au moins le plaisir d'avoir deux (2) représentants de la municipalité, comment eux autres sont confortables à une consultation de ce type-là. Pensez-y, on y reviendra.

2290 Et si du côté des personnes-ressources, vous avez des commentaires, on les recevra également. Donc on y pense.

---

**GASTON HERVIEUX**

2295

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2300 Maintenant, j'inviterais monsieur Gaston Hervieux qui aurait une proposition de bonification sur le projet de Gros-Morne.

Monsieur Hervieux, allez-y.

**PAR M. GASTON HERVIEUX:**

2305 J'ai entendu quelque chose qui m'a comme frappé. Ça venait du promoteur, et je cite en résumé. C'est un prélude.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2310 On est dans un mode positif!

**PAR M. GASTON HERVIEUX:**

2315 Oui, c'est dans un mode positif. Le ministère a demandé de ne pas mettre d'éoliennes sur les deux (2) côtés du lac mais de les mettre sur un seul côté.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2320 Le ministère?

**PAR M. GASTON HERVIEUX:**

2325 Oui, le ministère a demandé de ne pas mettre d'éoliennes sur les deux (2) côtés du lac mais de les mettre sur un seul côté.

C'est bien ce que vous aviez dit?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2330 Est-ce que ça concerne Gros-Morne?

**PAR M. LUC LEBLANC:**

2335 On parle du projet de Carleton, monsieur le Président.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc, regardez, on est à Gros-Morne!

2340 **PAR M. GASTON HERVIEUX:**

Oui, mais c'est ça qu'il vient de dire. C'est ce que je viens d'entendre.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2345 OK.

**PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

2350 Ça concernait un autre projet. C'est un exemple qui avait été donné.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc c'est clarifié.

2355 **PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

Dans un autre projet de parc éolien.

2360 **PAR M. GASTON HERVIEUX:**

Alors c'est clarifié. De toute façon, ça reste quand même intéressant.

Moi, je pense que dans la directive du ministre, lorsqu'un promoteur veut soumettre un projet, qu'on retrouve déjà un impératif que le promoteur doit aller consulter lui-même la population, on parle pas du BAPE, d'aller voir qu'est-ce que la population...

2365

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais regardez, monsieur Hervieux, proposez-nous votre proposition!

2370

**PAR M. GASTON HERVIEUX:**

Bien, c'est ça que je vous dis.

2375 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Faites-nous votre proposition, le libellé. Moi, monsieur Gaston Hervieux, je propose que!

2380 **PAR M. GASTON HERVIEUX:**

C'est exactement ce que je dis. Je propose que dans la directive du ministre, on retrouve un impératif que le promoteur aille consulter au vrai sens du terme...

2385 **PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

Monsieur Hervieux, je me permets moi aussi une intervention.

La directive, elle est faite, l'étude d'impact est faite, c'est plus une piste de bonification pour ce projet-là.

2390

**PAR M. GASTON HERVIEUX:**

Elle n'a pas eu lieu, la consultation.

2395 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je veux juste clarifier! L'exercice qu'on fait, c'est d'avoir une proposition concrète qui permet au projet d'avoir une insertion harmonieuse dans le milieu.

2400 Donc vous pouvez tester une proposition dans ce sens-là pour Gros-Morne. C'est ça qu'on veut avoir ce soir.

**PAR M. GASTON HERVIEUX:**

2405 Ça va être difficile, mais je vais quand même en faire une.

Ce que je voulais signaler, c'est qu'en général, on se retrouve devant un fait acquis, les démarches sont faites...

2410 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Non, non, regardez, vous donnez votre opinion!

Je veux juste savoir, regardez monsieur Hervieux, avez-vous une proposition?

2415

**PAR M. GASTON HERVIEUX:**

Oui, j'en ai une concernant le rapport, parce que moi, je suis à penser au rapport d'audience...

2420

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Non, on n'est pas sur le rapport d'audience. Regardez, vous allez pouvoir tout dire ça dans votre mémoire. Dans votre mémoire, vous allez pouvoir dire toutes vos opinions.

2425

Là, ce soir, on veut une proposition concrète sur le projet. Il faut que ça concerne le projet. On est rendu à cette étape-là ce soir.

Si vous en avez une, on vous écoute.

2430

**PAR M. GASTON HERVIEUX:**

Bien, la proposition, je peux pas faire de proposition au promoteur, parce que ce que j'ai constaté, c'est qu'on était devant un fait acquis.

2435

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Bon OK, si vous avez pas de proposition, c'est parfait.

2440 **PAR M. GASTON HERVIEUX:**

Non, je peux pas en faire dans ce sens-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2445

Donc on va travailler à partir d'une seule proposition ce soir.

On va prendre une pause. Vous avez besoin de combien de temps pour faire votre caucus?

2450

**PAR M. LUC LEBLANC:**

Une dizaine de minutes.

2455 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, on revient dans dix (10) minutes, merci.

2460

---

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

---

**REPRISE DE LA SÉANCE**

2465

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc si vous voulez, on va poursuivre l'audience!

2470

On va projeter la proposition. Je vais la lire pour qu'on puisse tous la comprendre du mieux possible.

2475

Donc la proposition, c'est que le promoteur s'engage à tenir une réelle consultation par une entreprise tierce sur l'impact visuel du projet tel que présenté auprès des usagers du milieu, des résidents et des villégiateurs occasionnels et réguliers, de même que la clientèle du Camp de la Haute Madeleine.

2480

L'objectif 1 est de recueillir leur opinion et mesurer l'impact des changements sur leur perception du paysage.

L'objectif 2, quantifier avec les gens consultés l'importance des paramètres afin d'en établir la juste pondération.

2485

Monsieur Leblanc, la parole est à vous.

**PAR M. LUC LEBLANC:**

2490

Monsieur le Président, madame Bigué, monsieur Haemmerli commissaires, la proposition de monsieur Proulx nous a interpellés fortement, surtout lorsqu'on parle d'une réelle consultation.

Nous pensons fortement que nous avons consulté réellement la population. On a consulté les intervenants, on a tenu deux (2) journées portes ouvertes où il s'est présenté plus de cent vingt (120) personnes directement de la région ici.

2495

Si ce n'est pas une réelle consultation, bien, selon nous, c'est un manque de respect flagrant envers les gens qu'on a consultés, envers les gens qu'on a discuté avec eux, envers tout le travail qu'on a fait dans la région depuis le début du projet de Gros-Morne!

2500

De recommencer tout le travail qu'on a fait de consultation, selon nous, ne rejoindrait en aucun temps les objectifs proposés par la Commission par ce projet pilote, soit une bonification du projet tel qu'il est présenté actuellement.

2505

Donc pour ces raisons, nous n'acceptons pas la proposition qui a été faite par monsieur Proulx.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Peut-être une question additionnelle! S'il y avait pas eu le mot réelle, est-ce que ça vous aurait moins surpris?

2510

**PAR M. LUC LEBLANC:**

Je pense que la proposition était implicite et voulait insinuer qu'il n'y avait pas eu réellement une consultation. Ce qui est contrairement, totalement faux selon nous et contrairement à ce qui a été réalisé sur le territoire.

2515

**PAR LE PRÉSIDENT:**

OK.

2520

Madame Bigué me suggère une bonification de la consultation!

**PAR M. LUC LEBLANC:**

Si c'est d'aller s'asseoir avec monsieur Proulx et de discuter encore avec monsieur Proulx, on est ouvert à continuer d'autres discussions, tout comme avec tous les autres intervenants qu'on a rencontrés.

2525

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2530

OK. Maintenant, j'aimerais discuter avec mes collègues trente-deux (32) secondes! Ce sera pas long. OK, merci, restez là!

Excusez-moi! On est dans un projet pilote, l'objectif, je le rappelle, c'est de savoir si le projet est accepté par le gouvernement, si on est capable de favoriser son insertion, une insertion plus harmonieuse. L'objectif, c'est pas de discuter du contenu advenant un refus et surtout de ne pas juger, on n'est pas à l'étape de prendre des opinions.

2535

Donc vous avez répondu, je l'accepte, dans le sens que c'est votre réponse. On a une proposition, elle est sur la table. Il appartiendra à monsieur Proulx, s'il veut aller plus loin, d'expliquer le fond de sa pensée réellement et à ce moment-là, ça va être en deuxième partie d'audience.

2540

Comme la proposition est refusée du côté du promoteur, bien, je demanderai pas l'opinion non plus des municipalités ni des personnes-ressources, parce que on est ici pour construire, on est ici dans un mode positif.

2545

**MOT DE LA FIN**

2550

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2555

Donc ceci clôt officiellement la première partie de l'audience. Pour ceux d'entre vous, promoteur ou personnes-ressources qui ont des documents à déposer ou des réponses à nous faire parvenir, je vous rappelle que la Commission souhaite les obtenir au plus tard dans une (1) semaine.

2560

Notre objectif est de rendre accessibles au public ces documents pour les aider à élaborer leur opinion qu'ils présenteront lors de la deuxième partie de l'audience qui débutera, je le rappelle, le 15 octobre prochain.

2565

Cette deuxième partie pourrait se poursuivre les jours suivants en fonction du nombre d'interventions qui nous auront été signifiées. Les coordonnées pour la deuxième partie seront annoncées plus tard, en fonction du nombre de mémoires déposés et de l'origine des participants.

2570

Nous vous informerons aussi par courriel ou par la poste, comme nous l'avons fait pour annoncer cette première partie d'audience. À cet égard, vous pouvez vous assurer auprès de monsieur Fillion que nous avons vos coordonnées afin de vous rejoindre.

2575

Lors de cette deuxième partie, la Commission recevra les personnes, les groupes et les municipalités qui désirent exprimer leur opinion concernant le projet sous examen. Les gens peuvent venir présenter un mémoire ou encore uniquement s'exprimer verbalement.

2580

Entre-temps, la Commission poursuit ses travaux d'enquête. La Commission recevra les questions des personnes qui n'ont pu assister aux séances aujourd'hui ou celles d'entre vous qui souhaiteraient compléter leur compréhension du projet jusqu'au 29 septembre.

Et il appartient toujours à la Commission de juger de la pertinence de la question. Le cas échéant, les questions et les réponses seront déposées et accessibles.

2585

Je vous rappelle qu'il est important de manifester votre intention de déposer et de présenter un mémoire écrit ou une opinion verbale si ce n'est déjà fait, auprès de madame Poliquin, la coordonnatrice de la Commission, au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre. Vous pouvez la rejoindre au bureau de Québec au 1-800-463-4732 au poste 424.

2590

L'objectif est de pouvoir organiser l'horaire de la deuxième partie d'audience pour nous permettre de prendre connaissance de votre mémoire, de bien comprendre votre opinion. Je souhaite que vous transmettiez une copie de votre mémoire au secrétariat de la Commission au plus tard jeudi le 8 octobre prochain à midi.



Pour vous aider à préparer votre mémoire, le BAPE a produit un document d'information sur la préparation des mémoires. Il s'agit du document intitulé "Comment participer" et il est disponible à l'arrière de la salle et sur notre site Web.

2595

En deuxième partie de l'audience, la disposition de la salle est bien différente de maintenant. Seule la table des participants et celle de la Commission demeurent en place. Le promoteur et les personnes-ressources qui souhaitent être présents seront les bienvenus évidemment, mais ils ne seront plus appelés à intervenir.

2600

Cette deuxième partie est exclusivement consacrée à la présentation de votre opinion sur le projet et ses impacts. Je vous accorderai quinze (15) minutes de présentation. Il va de soi que mes collègues et moi pourrons échanger avec vous pour préciser et éclaircir certains points de votre opinion.

2605

Nous vous rappelons que toute personne est la bienvenue pour donner son opinion sur le projet. La Commission tient à préciser que les mémoires, tout comme les propos qui ont été tenus en audience, ne doivent porter atteinte à la dignité, à l'honneur et à la réputation ou encore à la vie privée des personnes. Votre mémoire ne sera rendu public qu'au moment de sa présentation devant la Commission.

2610

Il est important que votre mémoire soit signé et que vos coordonnées soient accessibles à madame Poliquin. Si le mémoire n'est pas signé et les coordonnées ne sont pas disponibles, le mémoire ne pourra être présenté.

2615

De plus, demain, à dix-neuf heures (19 h), et jeudi en après-midi et en soirée, la Commission siègera à la Salle des Chevaliers de Colomb de Cloridorme pour tenir la première partie de l'audience sur le projet de Parc éolien de Montagne Sèche du même promoteur Cartier énergie éolienne. Vous êtes les bienvenus afin de venir poser des questions sur cet autre projet de parc éolien. Comme nous l'avons fait avec vous ce soir, nous accueillerons les propositions d'hypothèses de travail sur ce projet lors de la séance de jeudi soir.

2620

Nous vous rappelons par ailleurs que vous pouvez consulter les documents déposés, ainsi que les transcriptions des séances publiques dans les centres de consultation locaux, les centres de documentation du BAPE ainsi que sur le site Web du BAPE. L'information y sera régulièrement mise à jour tout au cours du mandat. Les adresses des centres ainsi que celle du site Internet de la Commission du BAPE sont disponibles à l'arrière et aussi dans les transcriptions, puisque je les ai précisées à quelques reprises.

2625

Pour terminer, je remercie le porte-parole du promoteur, monsieur Leblanc et son équipe, de même que les personnes-ressources pour toute information fournie au cours de cette première partie d'audience.

2630

2635 Je remercie également les gens de la technique, messieurs Filteau et Métivier, ainsi que la sténotypiste madame Proulx.

2640 Je veux aussi remercier l'équipe de la Commission, mesdames Hamel-Dufour, Milot, Crochetière et Poliquin, monsieur Fillion ainsi que mes collègues, madame Bigué et monsieur Haemmerli.

Enfin, je veux vous remercier, vous les participants, d'être venus vous informer sur ce projet et d'avoir pris part à cette première partie de l'audience publique. Nous espérons que vous avez beaucoup appris durant ces séances.

2645 Merci aussi d'avoir soumis des propositions ce soir dans le but de tester une hypothèse de travail. Je suis persuadé que ces échanges vous seront utiles pour la rédaction de vos mémoires.

2650 Au plaisir de se revoir le 15 octobre. Merci de votre participation et bonne fin de soirée.

---

2655 Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

DENISE PROULX  
Sténotypiste officielle.

2660